

L'ÉGALITÉ AU CŒUR DES RÉGIONS

Regards sur les
enjeux régionaux en
condition féminine
au Québec



RÉSEAU DES
TABLES RÉGIONALES
DE GROUPES DE FEMMES
DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

1

Introduction	4
Profil sociodémographique des femmes au Québec	6
La population féminine au Québec	7
Autres caractéristiques sociodémographiques	9
L'autonomie économique des femmes	12
Pour le droit à l'indépendance et l'avancement économique	13
Les obstacles à l'autonomie économique des femmes	13
L'éducation et le décrochage scolaire	14
Des inégalités économiques persistantes	15
La diversification et la mixité en emploi	18
Les discriminations à l'emploi	19
Emploi et proche aidance	20
Les violences faites aux femmes	22
Pour le droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité des femmes	23
Les violences sexuelles	27
La violence conjugale	27
La maltraitance envers les femmes âgées	30
Le manque de ressources pour les femmes victimes de violence	30
Le logement	33
Pour le droit au logement	34
Des inégalités qui persistent en matière de logement	36
La pauvreté des femmes	36
Le vieillissement	37
La violence et l'insécurité dans le logement	38

La discrimination en matière de logement	39
L'itinérance au féminin	40
La santé	42
Le droit à la dignité humaine en matière de santé	43
Les obstacles à la santé des femmes	44
Les inégalités sociales de santé	44
Le manque d'accès aux services de santé	44
La hausse des problématiques en santé mentale	46
Les conditions de travail des femmes œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)	47
Les violences liées à la santé sexuelle et reproductive	47
Le transport	50
Pour une mobilité durable plus inclusive de la réalité des femmes	51
Les principaux obstacles des femmes en matière de transport	53
Les barrières économiques	54
Les barrières géographiques	54
L'accessibilité universelle	56
La sécurité et le sentiment de sécurité dans les transports	56
Gouvernance et représentation politique	58
Pour le droit d'accès et de maintien aux instances démocratiques	59
Quelques données factuelles : femmes, politique et gouvernance	59
Les obstacles des femmes en politique	61
La socialisation « politique » différenciée selon les sexes	61
Les difficultés de concilier famille-travail-politique	63
Le traitement médiatique des femmes en politique	64
Le manque de diversité féminine en politique	66

INTRODUCTION

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les 17 Tables régionales de groupes de femmes du Québec ont reçu le mandat de soutenir les instances locales et régionales dans la prise en considération des réalités spécifiques des femmes de la région, tant en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qu'en matière d'égalité pour toutes les femmes, dans les travaux touchant leur territoire. Pour ce faire, un des principaux objectifs du projet fut de réaliser un état des lieux régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'égalité pour toutes les femmes. En respect de l'autonomie de nos organisations, chaque Table a mené ce projet de recherche selon sa propre méthodologie. Les méthodes de collecte de données et de validation de données furent donc nombreuses, diversifiées et complémentaires. Elles ont toutes comme point commun l'incroyable implication des groupes de femmes de leur région.

Dans chacune des régions du Québec, les états des lieux servent de référence en matière de condition de vie des femmes auprès de différents partenaires. Il s'agit également d'une opportunité de faire connaître l'expertise des groupes de femmes autour de l'enjeu ciblé, ainsi que les pratiques régionales en condition féminine, afin que les partenaires bénéficient efficacement de l'expertise des groupes de femmes de leur région et que leurs actions et orientations soient en cohérence avec les besoins du terrain. Les enjeux ciblés démontrent l'exactitude quant aux besoins des femmes au plan régional. Qui plus est, soulignons les collaborations entre partenaires qui ont vu le jour pour recueillir des données régionales.

À la lumière de la richesse de ces travaux, le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec a décidé de rédiger un bilan de tous ces états des lieux afin de faire ressortir les similitudes et les différences entre les enjeux en condition féminine d'une région à l'autre. Les chapitres qui suivent mettent l'accent sur les enjeux soulevés dans les états des lieux respectifs produits par les Tables régionales de groupes de femmes.

En espérant que ce survol pique votre curiosité pour aller découvrir la totalité des états des lieux des 17 Tables régionales de groupes de femmes et ainsi, constater les diverses réalités de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes du Québec !

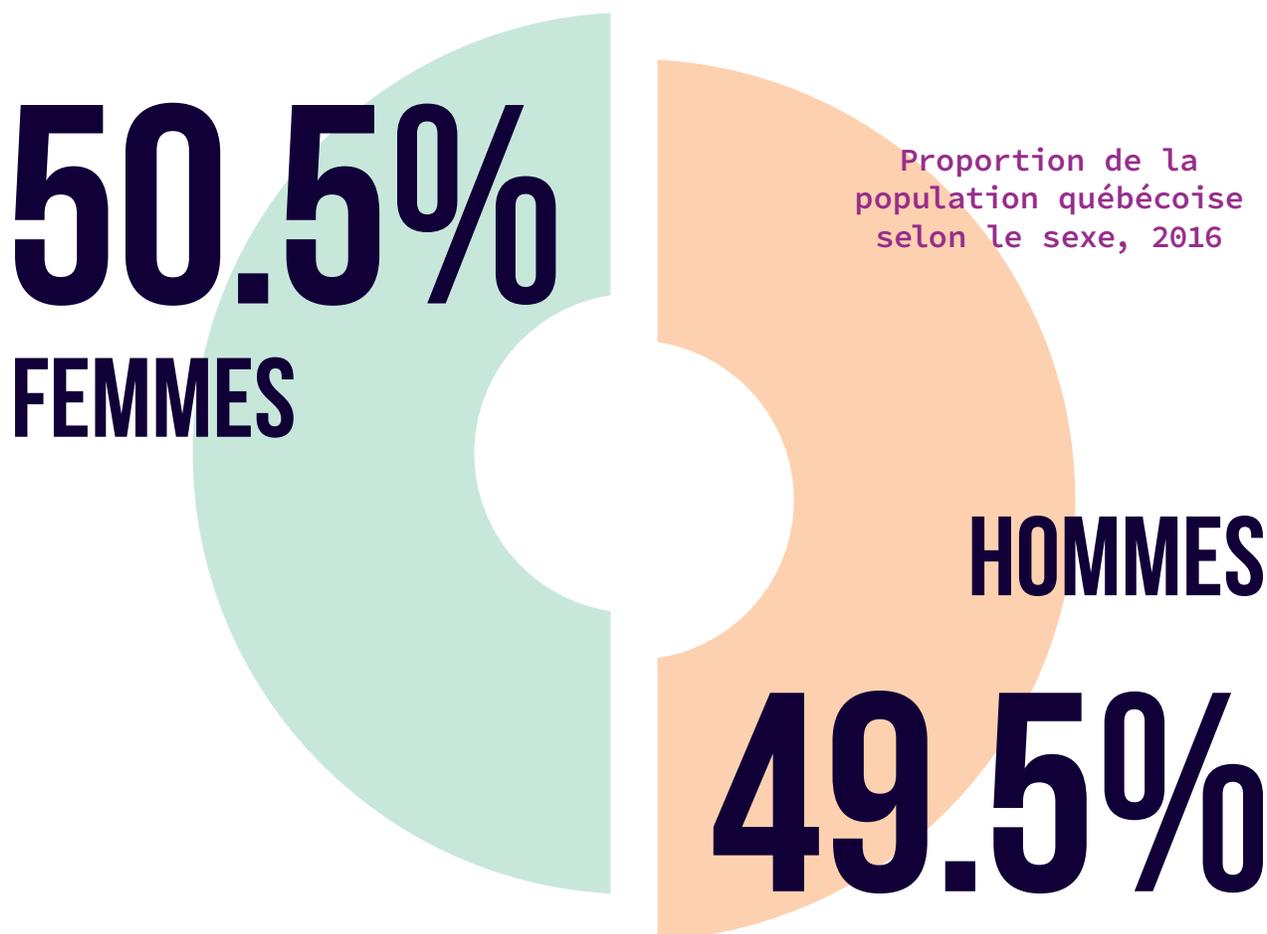
Bonne Lecture !

PROFIL SOCIO- DÉMOGRAPHIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC



LA POPULATION FÉMININE AU QUÉBEC

En 2016, les Québécoises sont au nombre de 4 024 015. Elles constituent plus de 50,5 % de la population du Québec¹.



De ce nombre

On compte 560 980 femmes immigrantes au Québec: celles-ci forment 13,9 % de la population féminine en 2016, ce qui correspond à une hausse d'environ 17 % par rapport à 2011. Dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, les femmes immigrantes représentent près de 24 % de la population féminine².

On compte 90 995 femmes s'identifiant à une des communautés autochtones, soit 2,3 % de la population féminine en 2016³. Cette proportion est en augmentation, puisqu'elle s'établissait à 1,8 % en 2011⁴.



0-14 ans

15 %



15-64 ans

64,4 %

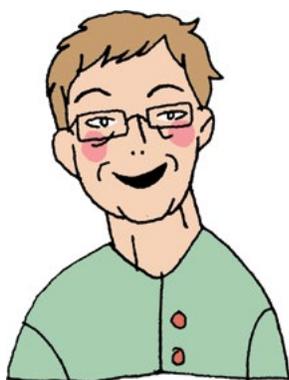


+65 ans

19,9 %

Proportion (%) des Québécoises,
par grands groupes d'âge, 2016⁵:

- De manière globale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les groupes d'âge de 65 ans et plus, proportion qui tend à augmenter avec l'âge. Selon le recensement de 2016, on estime que le Québec compte quelque 1 850 centenaires, dont 86 % seraient des femmes.



65-74 ans

52 %



75-84 ans

56 %



85-99 ans

67 %



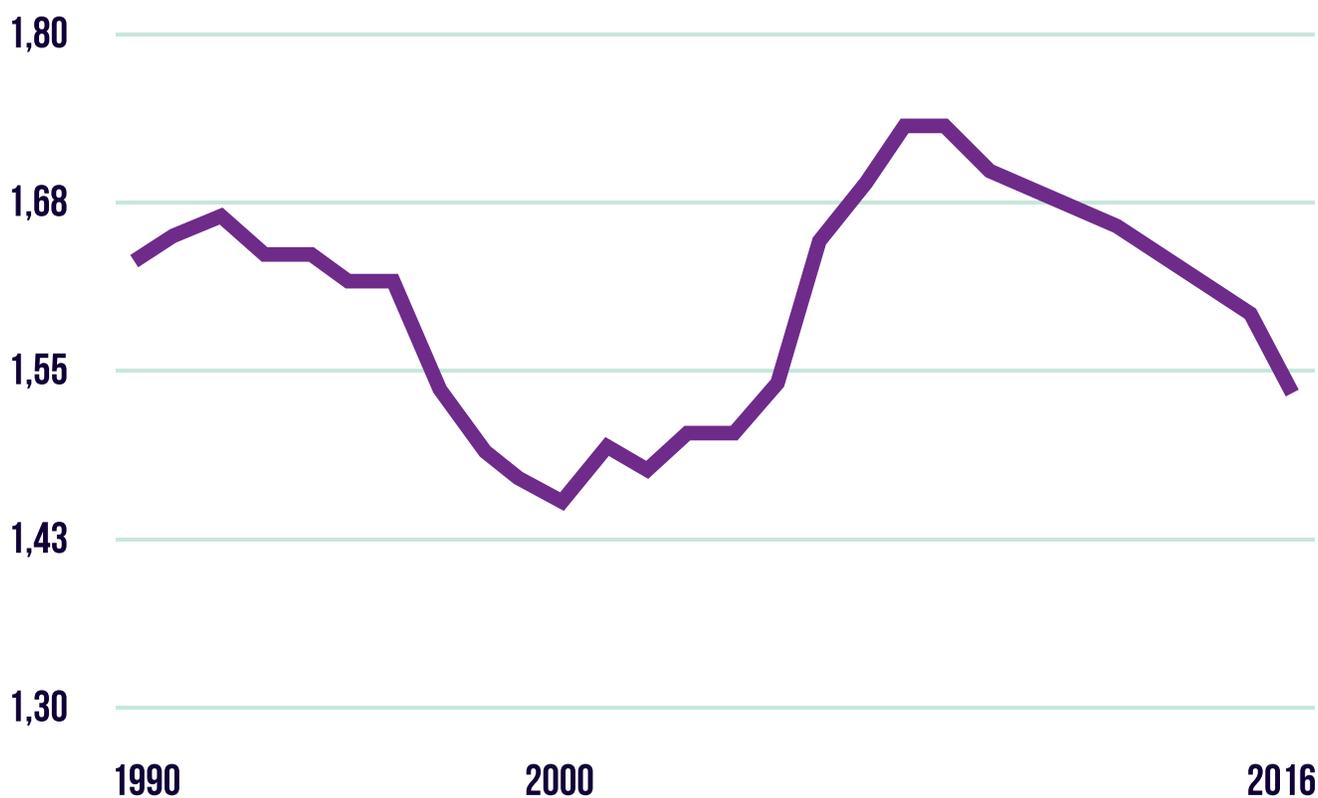
+100 ans

86 %

Proportion (%) des femmes dans la population âgée de 65 ans
et plus au Québec, 2016

AUTRES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

- En 2016, près de 54,8 % de la population féminine âgée de 15 ans et plus vit en couple (mariée ou en union libre) au Québec⁶. Parmi les femmes qui ne vivent pas en couple (45,1 %), près de 19,3 % d'entre elles sont veuves.
- En 2016, plus de 39 % des couples vivent en union libre au Québec : une tendance plus marquée que l'Ontario (14,1 %) et le reste du Canada (20,8 %).
- En 2017, l'indice synthétique de fécondité⁷ poursuit son recul et s'établit à 1,54 enfant par femme au Québec. L'indice est passé sous la barre de 1,6 enfant par femme en 2016, niveau au-dessus duquel il s'était maintenu pendant dix ans, soit de 2006 à 2015. Durant cette période, un maximum de 1,73 enfant par femme avait été atteint en 2008 et en 2009⁸.



Indice synthétique de fécondité, Québec, 1990 à 2017.
(X) année (Y) nombre d'enfant par femme, Source : ISQ, 2017

- L'âge moyen à la maternité est passé de 27,3 ans en 1976 à 30,6 ans en 2017, reflétant la propension des Québécoises à avoir leurs enfants plus tardivement. Le seuil des 30 ans a été franchi en 2011.
- En 2017-2018, la part des femmes qui atteignent la trentaine sans avoir eu d'enfant s'établit à 52,7%, une tendance en croissance depuis les dernières décennies⁹.



1987-1988

37,7 %



1997-1998

40,4 %



2007-2008

45,9 %



2017-2018

52,7 %

Part des Québécoises qui atteignent la trentaine sans avoir eu d'enfant

- En 2016, sur l'ensemble des 2 257 560 familles recensées au Québec, 57,0% ont des enfants : 40,2% des familles avec enfants sont biparentales et 16,8% sont monoparentales. Une proportion de 43,0% des familles n'ont pas d'enfant.
- En 2016, 75,1% des familles monoparentales sont dirigées par une femme.
- En 2016, la part des femmes de 15 ans et plus vivant seules était de 18%, comparativement à 17% des hommes au Québec. Avant 60 ans, vivre seule est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, alors que la tendance s'inverse au-delà de cet âge¹⁰.

- En 2017, l'espérance de vie à la naissance s'établit à 84,5 ans chez les femmes et 80,6 ans chez les hommes, niveaux similaires à ceux enregistrés en 2016. Les femmes vivent plus longtemps, mais l'écart entre les deux sexes rétrécit. L'écart entre les sexes est actuellement de moins de quatre années, il était de près de huit ans à la fin des années 1970.

L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

« Le pouvoir économique des femmes demeure un enjeu majeur dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, puisqu'il est intimement lié à leur autonomie et à leur liberté de choix dans tous les aspects de leur vie. »

– État des lieux, Laurentides¹¹



Les femmes apportent une contribution importante à l'économie du Québec, que ce soit au sein de la fonction publique ou dans les entreprises, comme entrepreneure ou employée, ou par leur travail informel qui découle des obligations familiales, tant envers les enfants que comme proches aidantes. Malgré cela, elles sont touchées de manières disproportionnées par la pauvreté et les discriminations. Par ailleurs, la ségrégation professionnelle basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires, mal rémunérés et qui ne permettent qu'à une faible portion d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Pourtant, l'investissement dans l'autonomie des femmes, à titre de composante importante de l'égalité entre les sexes, permet justement de réduire la pauvreté et d'assurer une croissance économique soutenue, inclusive et durable¹².

POUR LE DROIT À L'INDÉPENDANCE ET L'AVANCEMENT ÉCONOMIQUE

La nouvelle stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes – 2021¹³ souligne que : « L'accès au travail pour les femmes, bien qu'il reste un défi pour certaines, n'est plus le seul enjeu à considérer. Désormais, les enjeux de diversification des choix de carrière et de mixité en emploi prédominent ». Ainsi, pour réduire les obstacles de l'autonomie économique des femmes, il faut aussi reconnaître les répercussions de l'iniquité dans la répartition des tâches et des soins entre les femmes et les hommes, l'ascendance des stéréotypes sexuels sur les choix de carrières, ainsi que celui du sexisme et autres discriminations systémiques sur l'absence des femmes dans certains milieux professionnels.

LES OBSTACLES À L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

L'autonomie économique des femmes – ou l'accroissement de leur pouvoir d'action – comporte de nombreuses composantes. Il s'agit d'un concept large, qui englobe la réalisation de plusieurs droits, et mène à une transformation sociale des rapports

égalitaires entre les sexes. Toutefois, l'avancement économique des femmes se heurte à de multiples barrières qui restreignent souvent sa réalisation et qui maintiennent nombre d'entre elles dans des conditions de vie précaires.

L'ÉDUCATION ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Nonobstant les progrès réalisés dans l'accès à l'éducation, la lutte au décrochage scolaire est un facteur important de l'autonomie économique des femmes. Au Québec, un cinquième de la population âgée de 15 ans et plus est sans diplôme ni qualification en formation générale. Si le taux de décrochage scolaire des garçons est proportionnellement plus élevé que celui des filles (20,5 % c. 19,5 %) ¹⁴, celles qui décrochent raccrochent beaucoup moins souvent que leurs homologues masculins. Le déficit de scolarisation confine souvent les femmes à la pauvreté, l'exclusion et l'exploitation. Elles risquent plus que les hommes de se retrouver en situation de précarité et de dépendance économique, ce qui affecte profondément leur trajectoire de vie ¹⁵⁻¹⁶. En effet, les filles qui ont abandonné leurs études sont plus à risque que les garçons d'être exclues du marché du travail, d'occuper des emplois précaires, de devenir bénéficiaires de l'aide sociale ou de dépendre économiquement d'un conjoint ¹⁷.

Chez les femmes moins scolarisées, on perçoit que la division du travail fondé sur le sexe est plus présente : elles sont plus souvent confinées à la maison ou dans des métiers traditionnellement féminins et moins bien rémunérés ¹⁸. Parmi les raisons les plus souvent citées de l'abandon scolaire chez les filles : une grossesse ou le soin d'un enfant et la gestion de problèmes personnels ou familiaux ¹⁹. L'éducation apparaît également comme un enjeu d'égalité chez certains groupes de femmes, notamment celles des communautés autochtones qui sont touchées de manière disproportionnée par la sous-scolarisation, la pauvreté, les inégalités sociales, les violences, le racisme et les comportements discriminatoires perpétrés à l'égard de leurs communautés ²⁰.

Quelques données factuelles

- En 2017, le taux d'emploi des femmes sans diplômes d'études secondaires est nettement inférieur à celui des hommes (23,9% c. 40,8%).
- En 2016, la rémunération horaire moyenne des femmes sans diplôme correspondait à 78,7% de celle des hommes sans diplôme. Cet écart entre les sexes s'observe également entre les femmes, alors que la rémunération horaire moyenne de celles qui sont non diplômées équivalait à près de la moitié (48,7%) des femmes ayant des diplômes universitaires.
- En 2016, la proportion des Québécoises âgées de 25 à 64 ans titulaires d'un grade universitaire était de 55,3%, par rapport 44,7% chez les hommes.

Des inégalités économiques persistantes

En dépit des progrès enregistrés au chapitre de l'égalité entre les sexes – dont la scolarité – et même si la proportion des femmes sur le marché du travail a augmenté de façon constante au cours des dernières décennies, on observe toujours des écarts économiques important entre les femmes et les hommes²¹. Cet écart fait une différence importante dans le calcul du revenu, mais aussi pour le revenu de retraite²². En 2016, 34,3% du revenu d'emploi des Québécoises provenait des transferts gouvernementaux, par rapport à 17,4% des hommes. Pour les femmes, il s'agit d'une variation de 6,2% depuis 2012 qui s'explique entre autres par la hausse d'utilisation des allocations fédérales pour enfants, du Régime des rentes du Québec et du Régime de pension du Canada²³:

« Dans ce contexte global, l'insuffisance de revenus place bien des femmes en situation de dépendance économique vis-à-vis de leur conjoint, ce qui peut avoir des conséquences importantes en cas de séparation. Souvent, elles sont aussi mal préparées pour la retraite²⁴. »

Différents facteurs expliquent ces inégalités économiques²⁵ : les comportements sexistes et les discriminations systémiques qui tendent à dévaloriser le travail féminin. Les stéréotypes sexuels et l'iniquité dans la répartition des tâches familiales ou domestiques. Le parcours d'emploi des femmes qui est souvent ponctué d'interruptions en raison d'une grossesse ou d'obligations familiales auprès des enfants, d'un proche malade ou vieillissant. Par conséquent, les femmes sont plus nombreuses à effectuer une plus grande part du travail informel et non rémunéré. Aussi, elles occupent plus fréquemment des emplois dans des secteurs traditionnellement féminins, le plus souvent moins bien rémunérés ou à temps partiel, ce qui accentue leur précarité. L'ensemble de ces facteurs ont des impacts importants sur les conditions socioéconomiques des femmes à la fin de la vie active, particulièrement sur leur capacité à cotiser à des régimes de retraite ou sur la capacité financière à épargner.

Cependant, il faut reconnaître que les femmes vivent ces contraintes de différentes manières et à divers degrés. En effet, certaines femmes voient peu d'obstacles à leur autonomie économique. Par contre, les femmes vivant à la croisée des oppressions sont particulièrement touchées par la pauvreté. De même, les femmes les plus démunies – telles que les mères cheffes de familles monoparentales ou les aînées – et celles qui habitent dans des collectivités plus éloignées peuvent être aux prises avec d'importants obstacles économiques aggravés par l'exclusion, l'isolement ou la vulnérabilité.

Quelques données factuelles

- En 2018, selon les caractéristiques du marché de l'emploi, près de 75% des femmes salariées âgées de 15 ans et plus occupent un emploi à temps plein, par rapport à 88% de leurs homologues masculins. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi à temps partiel (25% c. 12%).
- En 2018, la rémunération horaire moyenne des femmes était de 23,90\$ l'heure, soit 2,96\$ de moins que les hommes. D'ailleurs, celles qui travaillaient à temps plein gagnaient environ 85% du salaire des hommes lors de cette période.
- En 2016, parmi les femmes ayant déclaré un revenu et des personnes à leur charge, près de 34% d'entre elles gagnent un revenu total inférieur à 20 000\$, alors que cette proportion est près de 25% chez les hommes.
- En avril 2019, 46,5% des prestataires de l'assistance sociale sont des femmes. Bien qu'elles représentent une proportion inférieure aux hommes, on constate que dans la catégorie familles monoparentales, la part relative des femmes est beaucoup plus élevée que celle des hommes (29,3% c. 2,6%).
- Au Canada, les femmes racisées gagnent 59% du salaire d'un homme blanc, alors que les femmes blanches gagnent 67% des salaires d'un homme blanc. Les femmes d'origines arabes sont les plus touchées par les discriminations en emploi, alors qu'elles ne gagnent que 50% du salaire des hommes blancs.

La diversification et la mixité en emploi

Malgré une plus grande scolarisation que les hommes et une présence accrue sur le marché de l'emploi au fil du temps, l'emploi des femmes ne rime pas forcément avec salaire élevé et opportunité de carrière²⁶. Dans plusieurs secteurs d'activités, l'emploi des femmes reste encore largement concentré sur un éventail restreint de professions, alors que certains milieux de travail ne parviennent pas à atteindre la masse critique de représentation féminine. L'ampleur et la persistance sont telles que certains emplois sont désignés comme étant typiquement masculins et d'autres féminins. En 2015, le taux de présence des travailleuses était de plus de 50 % dans cinq grands regroupements professionnels sur dix. C'est dans le domaine de la santé que l'on retrouve le plus de travailleuses en proportion (80 %). Les professions comprises dans l'enseignement, le droit, les services sociaux, communautaires et gouvernementaux sont celles qui se sont le plus féminisées au cours des 25 dernières années. Parallèlement, les travailleuses sont sous-représentées dans les professions des métiers, du transport, de la machinerie, ainsi que dans les domaines apparentés aux ressources naturelles et à l'agriculture²⁷⁻²⁸. Cette réalité affecte particulièrement les femmes habitant dans les régions dont le « passé ouvrier » et « l'activité économique » sont fortement concentrés dans « le secteur primaire et la transformation des ressources naturelles à forte présence masculine²⁹ ».

Les conséquences de cette ségrégation professionnelle stéréotypée contribuent à minimiser le nombre de catégories d'emplois à prédominance féminine, dont plusieurs sont peu valorisés en termes de salaire, de perspectives de carrière ou de conditions de travail³⁰. D'ailleurs, cette ségrégation existe aussi dans le choix professionnel des filles aux études qui se concentrent encore très majoritairement dans des secteurs traditionnellement féminins, notamment dans les formations professionnelles et techniques³¹. L'atteinte réelle de la mixité en emploi se fonde sur le principe de ne pas exiger des femmes de changer ou de s'adapter au milieu de travail, mais plutôt d'accompagner les entreprises dans une saine gestion du changement qui permettra à cette nouvelle main-d'œuvre féminine d'évoluer dans des environnements favorables : inclusifs, respectueux et sécuritaires³².

Les discriminations à l'emploi

Au Québec, la discrimination des femmes à l'emploi est prohibée légalement et condamnée socialement. Toutefois, la réalité est bien différente sur le terrain, alors que nombre d'entre elles éprouvent des difficultés à accéder et à se maintenir sur le marché du travail. La discrimination sexuelle et les stéréotypes sexistes s'ajoutent bien souvent à d'autres préjugés, tels que l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse, l'orientation sexuelle, la maternité ou une situation de handicap³³. Ces discriminations croisées viennent amplifier les difficultés rencontrées par certaines femmes et hypothèque leur autonomie économique.

À ce sujet, les femmes immigrantes connaissent d'importantes difficultés en termes d'accès à l'emploi. On observe que le taux d'emploi des femmes immigrantes est souvent inférieur au taux d'emploi des hommes immigrants³⁴. Ces dernières sont aussi moins actives sur le marché de l'emploi que l'ensemble de la population. Autre constat, les femmes très scolarisées sont surreprésentées chez les femmes immigrantes : 28,8 % d'entre elles détiennent un grade universitaire, alors que cette part correspond seulement à 17,3 % chez les femmes non-immigrantes. La non-reconnaissance des diplômes, ainsi que des compétences acquises à l'étranger, le racisme systémique et la discrimination à l'emploi sont les principaux facteurs de la marginalisation économique et sociale de ces femmes.

« Le besoin d'ouverture des employeurs constitue la priorité numéro un des femmes immigrantes [...], d'autant plus lorsqu'elles appartiennent à une minorité visible, qu'elles portent le voile ou qu'elles habitent au Canada depuis cinq (5) ans et moins³⁵. »

La réalité socioéconomique des femmes immigrantes, comme plusieurs trajectoires féminines marginalisées, est largement sous-estimée ou invisible dans les portraits populationnels actuels. Une des raisons étant que la documentation et les données les concernant sont souvent partielles ou insuffisantes. Or, l'obtention de ces connaissances est primordiale pour l'élaboration de programmes, plans d'action et politiques visant à favoriser leurs conditions de vie. Aussi, la collecte de

données différenciées selon le genre, l'origine ethnique, l'âge, la région habitée et autres aspects sociodémographiques est essentielle pour la mise en place systématique de l'ADS+.

Emploi et proche aidance

Au Québec, il existe une différence dans la proche aidance qui ne se répartit pas également entre les sexes. En effet, les femmes se trouvent surtout dans des situations où elles doivent conjuguer avec un travail salarié, le soin des enfants et le travail de soutien auprès d'un proche malade ou vieillissant. Cet investissement des femmes, combiné à une plus grande diversité de tâches, exige une charge personnelle et mentale importante qui n'est pas sans conséquence sur leur santé globale.

En 2012, près du tiers des femmes qui occupent un emploi avaient des responsabilités de proche aidante, alors que c'est le cas pour un homme en emploi sur cinq³⁶. Un écart qui s'observe également dans le nombre d'heures consacrées à l'aide et aux soins. De manière générale, plus le temps consacré à la proche aidance augmente, plus les femmes sont nombreuses dans cette situation par rapport à leurs homologues masculins³⁷. La présence notable des femmes en emploi dans un rôle de soins et de soutien à leurs proches a pour effet qu'elles sont plus nombreuses à ressentir les conséquences négatives de ces responsabilités.

Du point de vue économique, 15 % des proches aidantes éprouvent des difficultés financières; alors qu'une faible portion d'entre elles bénéficient des ressources qui leur sont destinées, tels que les crédits d'impôt remboursables et les prestations offertes par l'assurance emploi. Il n'est donc pas surprenant que nombre de femmes proches aidantes, par la réduction des heures de travail ou par le retrait du marché de l'emploi, vivent de l'insécurité financière. L'impact du rôle de proche aidante engendre également une dégradation générale de leur état de santé physique, mental et émotionnel. Considérant que la proportion des femmes proches aidantes est plus élevée dans les catégories d'âge de 45 à 64 ans, cette situation peut sérieusement entraver le fait de « bien vieillir » :

« Une grande partie des proches aidantes en emploi fait partie de la “génération sandwich” ayant à concilier emploi, responsabilités parentales et soins à des proches. À cela s’ajoute le fait qu’elles sont aussi dans un processus d’avancée en âge où elles-mêmes ont à se préoccuper du maintien de leur santé actuelle et future³⁸. »

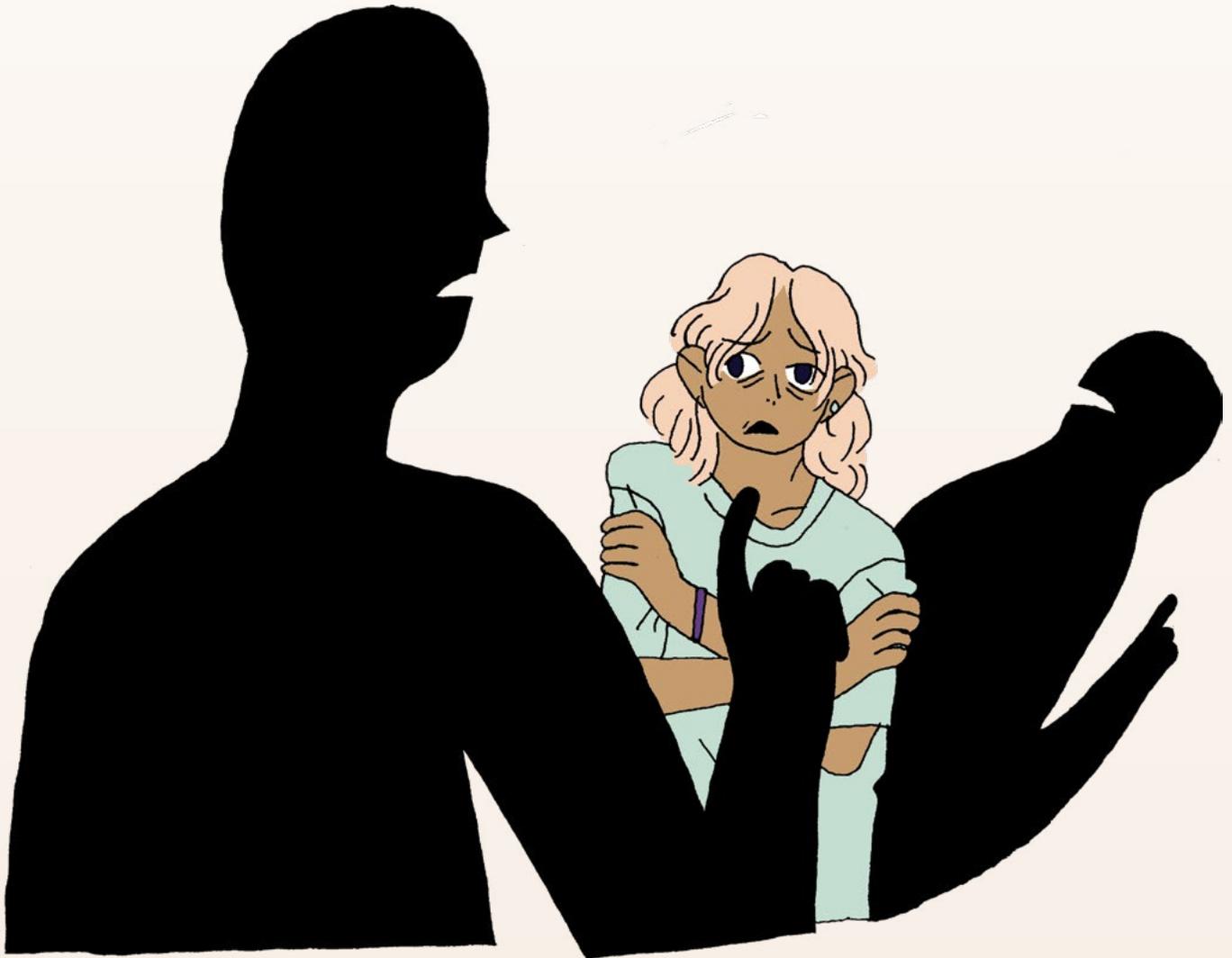
Dans une perspective de vieillissement de la population, la reconnaissance et le soutien aux proches aidantes doivent constituer une priorité, et ce, afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des services et des actions les concernant.

Certes, l’autonomie économique des femmes repose sur plusieurs déterminants, mais elle doit aussi être mise en relation avec la « dynamique sociale » entourant la capacité des femmes à atteindre leur plein potentiel et à avoir un « pouvoir sur leur vie³⁹ ». À cela, d’autres facteurs tout aussi importants peuvent contribuer à limiter ou favoriser cette autonomie économique, tels que : « l’éducation, la santé, l’état matrimonial et les violences faites aux femmes ». Considérant l’ampleur du sujet, le présent chapitre c’est concentré sur les thématiques les plus importantes soulevées par les regroupements de femmes. Toutefois, les États des lieux fournis par les groupes de femmes issues de différentes régions du Québec mentionnent l’importance de reconnaître la féminisation de la pauvreté à titre d’enjeu transversal majeur et directement lié à d’autres enjeux traités dans les différents chapitres élaborer dans le présent mandat.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

« C'est reconnu que la violence faite aux femmes a des conséquences sur leur santé, qui vont se répercuter dans les autres sphères de la vie, mais il manque de données régionales à ce sujet »

– État des lieux, Mauricie⁴⁰



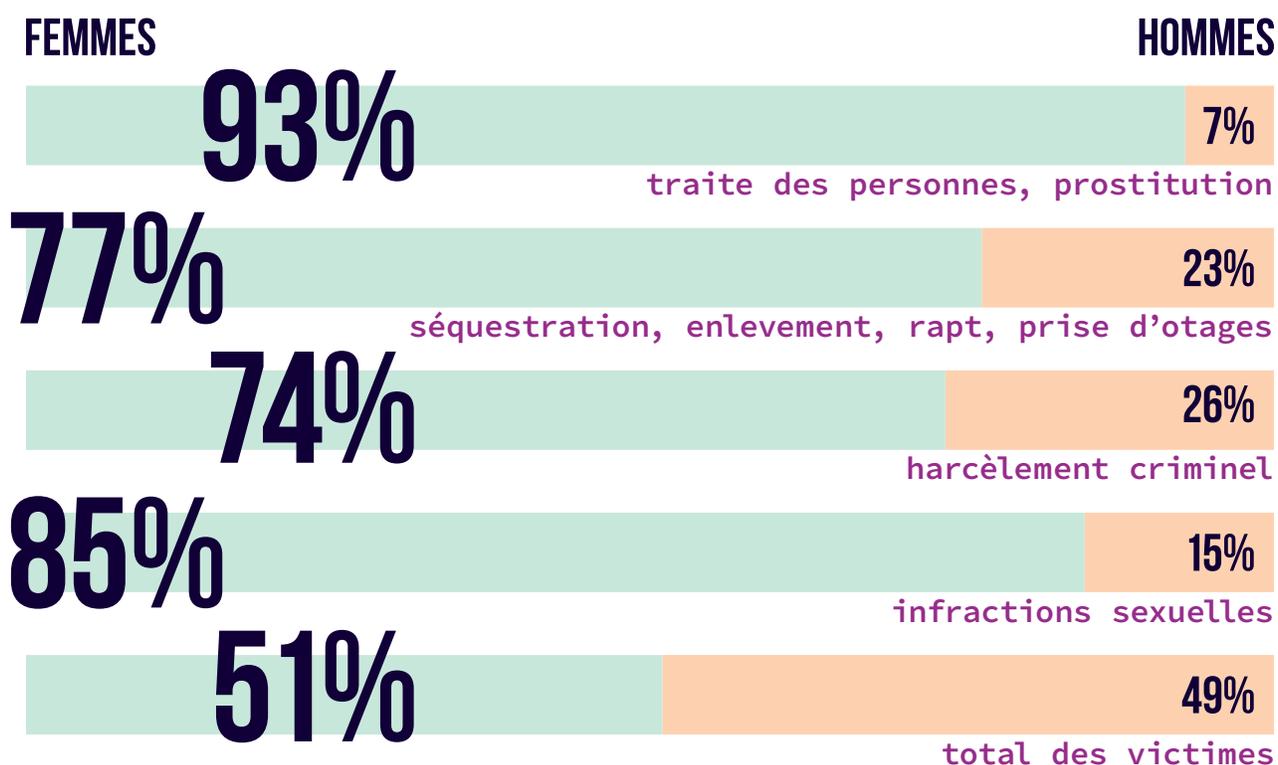
La violence à l'égard des femmes est une forme de discrimination et une violation des droits fondamentaux. Elle est source de malheurs et de pertes en vies humaines. Les violences à l'égard des femmes les empêchent de réaliser leur plein potentiel, entrave leur autonomie économique et mine le développement des sociétés. La portée et l'étendue de la violence à l'égard des femmes sont le reflet du degré et de la persistance des discriminations auxquelles elles continuent de faire face au quotidien. Et pourtant : « *malgré tous les efforts de prévention et de défense de droits déployés au cours des dernières années, les problématiques de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel demeurent très présentes*⁴¹ ». Par ailleurs, la montée grandissante de l'antiféminisme au Québec et l'influence de plus en plus marquée de groupes et d'acteurs instrumentalisant de manière ambiguë les concepts féministes représentent aussi « *un réel obstacle au travail effectué par les groupes de femmes puisqu'il implique une remise en question de certains droits acquis par les femmes*⁴² ».

POUR LE DROIT À LA VIE, À LA SÉCURITÉ ET À L'INTÉGRITÉ DES FEMMES

La violence à l'égard des femmes n'est ni immuable ni inévitable et pourrait être grandement réduite, voire éliminée, avec la volonté politique et les ressources nécessaires. L'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît depuis près de trois décennies que la violence faite aux femmes est un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes et qu'elle persiste malheureusement dans tous les pays du monde. Le secrétaire général de l'ONU déclarait en 2006 : « *Tant qu'elle [la violence à l'égard des femmes] perdurera, nous ne pourrons prétendre progresser réellement vers l'égalité, le développement et la paix*⁴³ ». Conformément à l'ONU, la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – 2021, stipule que les violences envers les femmes reflètent la dynamique de rapport inégal entre les sexes. Ainsi, il importe de privilégier la socialisation et l'éducation égalitaire, sans stéréotypes et sans sexisme, « *constituant un terrain fertile pour prévenir les différentes formes de violence faite aux femmes*⁴⁴ ».

Quelques données factuelles : le contexte des violences faites aux femmes au Québec

Année après année, les statistiques indiquent que les femmes sont les principales victimes de la violence, et ce, peu importe la catégorie d'infractions commises. Les femmes représentent par ailleurs la quasi-totalité des victimes d'enlèvements, d'agressions sexuelles, de séquestrations et d'intimidation, ainsi qu'une très grande part des victimes de voies de fait graves et de harcèlement criminel commis en contexte conjugal.



Proportion (%) de victimes de crimes violents, affaires déclarées par la police, selon le type d'infraction et le sexe de la victime, Québec, 2016. Source: Statistique Canada, 2016.

Traitement des données: Cynthia Lewis

- En 2016, 38 979 femmes ont été victimes de crimes violents, soit un peu plus de la moitié (51 %) des victimes déclarées par la police au Québec⁴⁵. De la totalité des victimes, elles représentaient une proportion beaucoup plus élevée de victimes d'infraction sexuelle (85 %), de harcèlement criminel (77 %), ainsi que certains autres crimes violents tels que les séquestrations/enlèvements (77 %) et la traite des personnes (93 %)⁴⁶.
- Toujours en 2016, les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) sont venus en aide à 44 722 victimes immédiates d'actes criminels et à 7 307 membres de la famille de victimes⁴⁷. Environ les deux tiers (68 %) des victimes aidées étaient des femmes. La plupart des victimes immédiates qui ont reçu de l'aide ont été victimes d'un crime violent : 51 % des voies de fait et 21 % des agressions sexuelles. Le cinquième des victimes d'une infraction sexuelle avaient moins de 18 ans.
- Au Québec, 2 721 infractions contre la personne commises à l'endroit d'une personne aînée ont été déclarées à la police en 2016. La maltraitance et l'exploitation financière étaient les crimes les plus souvent rapportés⁴⁸.
- Près de 40 % des femmes en situation de handicap rapportent avoir vécu de la violence au cours de leur vie, les formes de violence sont variées et comprennent la négligence, les abus physiques, sexuels et psychologiques ainsi que l'exploitation financière⁴⁹.
- En 2014, la Gendarmerie royale du Canada rapportait qu'entre 1980 et 2012, le nombre de cas déclarés à la police de femmes autochtones assassinées et disparues totalisait 1 181 personnes. Au Québec, ce sont 46 femmes autochtones qui ont été victimes d'homicide au cours de cette période. Les femmes autochtones au Canada représentent 4,3 % de la population féminine, mais 16 % de l'ensemble des victimes d'homicides commis contre des femmes⁵⁰.

Quelques données factuelles : RQCALACS en 2018-2019

- Près de 63,9 % des femmes et des filles qui sont venues chercher du soutien dans les CALACS lors de cette période ont été agressées avant l'âge de 18 ans.
- Près de 32,6 % des survivantes ont subi une agression à caractère sexuel avant l'âge de 11 ans, alors que plus du quart (31,3 %) ont été agressées entre 12 et 17 ans. De même, près de 14,4 % des femmes et des filles qui ont effectué une demande d'aide dans un CALACS ont été agressées entre 18 et 23 ans et plus de 20 % ont subi une agression après l'âge de 24 ans.
- Plus de 90 % des femmes et des filles qui ont eu recours aux services des CALACS connaissaient la personne qui les a agressées (partenaire intime, un.e membre de la famille immédiate, famille élargie ou parent d'accueil).
- Dans 97 % des situations recensées lors de cette période, la personne qui avait commis l'agression était de sexe masculin et dans 20% des cas, l'agresseur était mineur.
- Près 43,1 % des femmes et des filles qui ont eu recours aux services des CALACS avaient subi deux situations d'agression ou plus, alors que près de la moitié (49,1 %) des survivantes révèlent avoir subi plus d'un épisode de la même situation d'agression.

Source : RQCALACS, faits saillants 2018-2019.

En ligne : <https://bit.ly/3cxjo0t>

Les violences sexuelles

Parmi les crimes mesurés dans l'Enquête sociale générale sur la victimisation, les agressions sexuelles sont celles qui sont les moins signalées à la police⁵¹. Ainsi, en dépit du fait qu'il s'agisse du crime le plus grave mesuré dans cette enquête, on estime que seulement 5 % des agressions sexuelles seraient rapportées à la police⁵². En 2016, 3 492 femmes avaient déclaré une agression sexuelle au Québec. Elles représentaient 87 % de l'ensemble des victimes ayant déclaré ce type d'infraction à la police⁵³. Selon l'Enquête sociale générale de 2014, les communautés autochtones étaient surreprésentées comme victimes d'agressions sexuelles. Le taux d'agressions sexuelles enregistrées était plus du double de celui observé chez les personnes non autochtones⁵⁴.

La violence sexuelle touche les femmes de toutes les tranches de revenu, sans égard à leur niveau d'instruction, ce qui laisse croire que les facteurs socioéconomiques ne suffisent pas à expliquer le degré de vulnérabilité. Selon les données provenant de sources variées, y compris de sources gouvernementales, il ne fait aucun doute que des segments de la population féminine sont plus touchés que d'autres, mais⁵⁵ : « *Bien que les connaissances développées au Québec au sujet des agressions sexuelles fournissent un certain éclairage, il n'existe pas de portrait complet de la victimisation au sein de la population québécoise en lien avec cette problématique* ». Ainsi, les savoirs concernant les réalités et les besoins de certains groupes de femmes victimes d'agressions sexuelles et vivant dans un contexte de marginalisation et de vulnérabilité doivent être approfondis.

La violence conjugale

Dans son Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, le gouvernement du Québec reconnaît que, malgré les nombreux progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des vingt (20) dernières années, le problème de la violence conjugale, en tant que composante de la violence faite aux femmes, demeure préoccupant et rappelle « *la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes*⁵⁶ ».

La violence conjugale

La violence conjugale est une forme de violence qui s'exerce entre deux personnes entretenant une relation intime, peu importe que celle-ci soit vécue dans le cadre du mariage, de la cohabitation, des fréquentations amoureuses ou à la suite d'une rupture. Cette violence peut avoir plusieurs formes : elle peut être physique, verbale, psychologique, sexuelle ou économique.

La violence conjugale est toujours intentionnelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas le fait d'une perte de contrôle chez l'agresseur, mais plutôt une façon délibérée de dominer la victime, et d'affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut toucher tout le monde, sans distinction liée au sexe, à l'identité de genre, à l'âge, à la condition socioéconomique, au statut social, et aux pratiques culturelles, sociales ou religieuses.

Les personnes dont l'identité est marquée par plusieurs facteurs de marginalisation et de discrimination – pauvreté, ethnicité et couleur de peau, identité et expression de genre, orientation sexuelle et en situation de handicap – ont des obstacles différents à surmonter. Ces personnes vivent dans des contextes de vulnérabilité plus importants et ont souvent une expérience intensifiée de la violence.

Gouvernement du Québec (2012). Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer.

En 2015, les services policiers ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec, soit 30,2 % de tous les crimes envers la personne⁵⁷. Lors de cette période, les voies de fait, les harcèlements criminels et les menaces étaient les types d'infractions les plus fréquemment rapportées aux services de police :

- Les femmes représentaient 78 % des victimes d'infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ayant été rapportées à la police.
- En ce qui concerne l'âge des victimes de violence conjugale : les personnes âgées de 18 à 29 ans demeurent celles dont le taux de victimisation était le plus élevé.
- La séparation des conjoints ne mettait pas nécessairement fin au cycle de violence : 32,6 % des infractions commises dans un contexte conjugal et déclarées à la police ont été commises par un ex-conjoint ou une ex-conjointe.
- Parmi les auteurs présumés dont le sexe est connu, 80 % sont des hommes.

Toutefois, ce portrait statistique ne représente que la portion visible de cette problématique, car dans près de trois cas sur quatre les incidents de violence conjugale ne sont pas rapportés à la police, puisque, pour différentes raisons, tous les actes de violence commis en contexte conjugal ne sont pas nécessairement déclarés⁵⁸. Malgré cette sous-estimation, les données colligées : « [...] démontre l'importance pour les instances décisionnelles [...] de s'engager au sein de leurs communautés, avec bon nombre d'intervenant.e.s, dans la sensibilisation et la prévention de la violence envers les femmes⁵⁹ ». Selon l'Enquête sociale générale de 2014, seulement 3,5 % des Québécois.es ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale⁶⁰.

LA MALTRAITANCE ENVERS LES FEMMES ÂÎNÉES

La maltraitance envers les femmes âgées comprend à la fois la maltraitance physique, psychologique, sexuelle et financière, ainsi que l'âgisme et la violation des droits fondamentaux⁶¹. La maltraitance peut se traduire par des comportements violents ou négligents et peut survenir dans divers contextes où il existe une relation de confiance, notamment au sein d'un couple, de la famille, d'une relation d'aide ou d'affaires.

Selon les données les plus récentes au Canada, il a été estimé que 4 à 7 % des personnes âgées habitant dans un domicile pourraient vivre de la maltraitance⁶². Des enjeux liés au vieillissement, tels que l'augmentation des maladies chroniques, des situations d'incapacité et de l'isolement social, pourraient accentuer les conséquences de la maltraitance chez certaines femmes âgées plus vulnérables.

LE MANQUE DE RESSOURCES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Plusieurs raisons poussent les femmes à faire appel à un refuge ou une maison d'hébergement : certaines fuient la violence, d'autres veulent protéger leurs enfants ou encore sont incapables de trouver un logement à prix abordable. Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement de Statistique Canada de 2014⁶³, il y avait près de 140 refuges⁶⁴ pour femmes victimes de violence au Québec, soit un total de 1 926 lits. La violence affective ou physique était la principale raison évoquée par les usagères des refuges.

Malgré la volonté de combler l'écart entre l'offre et la demande de places dans les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants victimes de violence, les ressources sont insuffisantes. Par exemple, le manque de financement provoque une disparité des services dans les diverses régions du Québec, de sorte que les femmes et les enfants n'ont pas toujours accès à des services comparables selon l'endroit où ils se trouvent. Ainsi, les refuges et les maisons de transition

en milieu périurbain ou rural doivent surmonter des défis supplémentaires pour financer leurs activités, ce qui peut être difficile dans les plus petites localités.

« Les places disponibles étant limitées, tant dans les maisons d’hébergement que dans les maisons de deuxième étape⁶⁵, on remarque que plusieurs femmes de la région ayant été victimes de violences ou vivant en situation de pauvreté alternent d’une ressource d’hébergement à l’autre, s’exposant parfois à des milieux violents⁶⁶ ».

Le manque de services offerts aux femmes et aux enfants victimes de violences, particulièrement en milieu périurbain et rural exerce une pression supplémentaire sur les femmes⁶⁷ : « La grande distance qui sépare les maisons d’hébergement et les ressources d’aide ainsi que les moyens de transport en commun peu fréquents constituent des barrières supplémentaires à franchir pour les femmes victimes de violences conjugales qui vivent loin des centres ». Le manque de services contraint parfois les femmes et leurs enfants à retourner ou à rester dans des situations de violence conjugale. Lorsque vient le temps de quitter un refuge, elles doivent parfois surmonter d’autres obstacles face à la difficulté d’obtenir un logement de transition, soit la rareté des logements abordables et de taille convenable pour leur famille.

Aussi, les problématiques de violence spécifique aux parcours des femmes autochtones⁶⁸, des femmes issues de l’immigration ou de minorités ethnoculturelles⁶⁹, ainsi que des femmes en situation de handicap⁷⁰, sont en émergences dans l’ensemble du Québec. De manière générale, peu de statistiques et de recherches sur les besoins spécifiques de ces groupes de femmes sont disponibles, ces données sont encore plus rarement ventilées pour les femmes habitant dans un milieu rural ou en région éloignée. Malgré cela, nous savons qu’elles vivent davantage de violence sous toutes ses formes et qu’une majorité d’entre elles vivent des situations d’extrême pauvreté et d’exclusion.

« Au niveau des organismes qui accompagnent les personnes en situation de handicap à Laval, il n’y a aucun groupe spécifique par et pour les femmes en situation de handicap et pour les femmes sourdes. Au niveau de l’hébergement, outre pour les victimes de violence conjugale, il n’y a pas de ressources d’hébergement non mixtes à Laval pour les femmes en situation de difficulté⁷¹ ».

Enfin, les coupures dans les services et le système de santé au Québec, ainsi que l’augmentation des problèmes sociaux et de problématique de santé mentale chez les femmes⁷², ont aussi un effet négatif sur la santé des travailleuses et des intervenantes⁷³ : *« elles sont plus à risque de subir de la violence de la part des personnes qu’elles aident, elles se retrouvent débordées par la complexité des situations et par la surcharge de travail »*. Selon le Réseau québécois d’action pour la santé des femmes, les conséquences sont nombreuses sur les travailleuses d’organismes communautaires intervenant directement auprès des femmes au Québec : détresse psychologique, épuisement professionnel, dépression et problèmes physiques et mentaux⁷⁴.

LE LOGEMENT

« [...] les inégalités de genre, et les violences qui en découlent sont au cœur des facteurs structurels qui mènent à la précarité économique, à l'instabilité résidentielle et à la vulnérabilité sociale, physique et mentale des femmes en difficulté ».

– État des lieux, Laval⁷⁵



Le logement est un déterminant social important de la santé globale des individus. Lorsqu'il constitue un problème, celui-ci devient une préoccupation constante plutôt qu'un véritable espace où la qualité de vie et la sécurité des individus sont assurées. Plusieurs écrits évoquent la difficulté croissante des femmes à se loger à un coût abordable. Ils attestent d'une augmentation perçue de la précarité résidentielle – voire de l'itinérance – et des diverses violences et discriminations qui en découlent. Il est démontré, dans différentes circonstances, comment le logement habité lorsqu'il est inabordable, inadéquat et non sécuritaire devient un lieu de combat quotidien pour de nombreuses femmes en difficulté.

POUR LE DROIT AU LOGEMENT

En 2013, la Commission populaire itinérante sur le droit au logement⁷⁶ a dressé un état des lieux de la situation, le rapport conclut que : « *le logement ne va pas bien au Québec* ». Les commissaires soulignent que certes, toute personne a droit au logement et ce n'est pas l'ensemble des locataires du Québec qui sont victimes de la violation de ce droit. Toutefois, la violation du droit au logement des plus vulnérables est tout simplement inacceptable et elle entraîne celle de plusieurs autres droits de la personne : « *Ces inégalités ont pris des proportions insoupçonnées. À telle enseigne que, manifestement, une partie des femmes québécoises voit ses droits fondamentaux usurpés par l'impossibilité de trouver un logement adéquat et à la mesure de ses moyens* ». En somme, et malgré une égalité de droits entre les femmes et les hommes au Québec, les inégalités et les injustices persistent. Celles-ci se traduisent par une plus grande pauvreté des femmes et un plus fréquent déni de leur droit au logement.

Quelques données factuelles : les femmes et le logement

Selon le recensement de 2016, que ce soit en termes de revenu ou de proportion de ménages payant une part de revenu trop élevé pour le logement, la situation des femmes au Québec semble s'améliorer :

- De 2006 à 2016, le revenu médian des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme a augmenté de 33,2%, alors que celui des ménages soutenus par un homme n'a progressé que de 21,5%⁷⁷.
- Entre 2011 et 2016, le nombre de ménages locataires sous la responsabilité d'une femme payant 30% et plus de leur revenu pour se loger a diminué plus vite que ceux sous la responsabilité d'un homme.
- Toutefois qu'ils soient propriétaires ou locataires, les ménages dont le principal soutien financier est une femme sont plus pauvres.
- Les ménages dont le principal soutien financier est une femme sont en proportion plus nombreux à être locataires que les ménages soutenus par un homme (46% c. 33,5%).

Les ménages féminins sont deux fois plus nombreux que les ménages masculins à éprouver des besoins impérieux en matière de logement (15% c. 7,5%). Cette disparité entre les femmes et les hommes est observée pour l'ensemble des régions métropolitaines de recensement du Québec⁷⁸.

- Au Québec, les femmes sont majoritaires dans la clientèle des programmes d'aide au logement : elles représentent 63% des locataires en OSBL et 72% en OBNL pour les personnes aînées⁷⁹.
- En 2018, 38 881 ménages québécois étaient en attente d'un HLM ou d'un supplément au loyer. Les régions administratives de la Montérégie (3 994), de l'Abitibi-Témiscamingue (8 511) et de Montréal (24 166) représentaient près de 94% des ménages en attente⁸⁰. Il est estimé que pour combler le manque de logements, il faudrait construire plus de 50 000 logements sociaux en 5 ans⁸¹.

DES INÉGALITÉS QUI PERSISTENT EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Le vaste champ des discriminations systémiques envers les femmes, comme les inégalités de genres et les violences qui en découlent, mène bien souvent à la précarité économique et à l'instabilité résidentielle. Cette réalité amène certaines femmes à vivre des épisodes d'itinérance, à demeurer dans des relations abusives ou à rester dans des logements inadéquats, inabordables et non sécuritaires.

La pauvreté des femmes

Les problèmes de logement constituent une des manifestations majeures de la paupérisation féminine. En 2016, alors qu'elles sont responsables de la moitié des ménages locataires au Québec, le revenu médian des ménages ayant une femme comme principale source de revenus ne représentait que 85% de celui sous la responsabilité d'un homme, soit un écart de 6 078 \$ par année⁸². Cette inégalité économique des femmes explique pourquoi elles sont plus nombreuses à consacrer une part trop élevée de leur revenu pour le logement : en 2016, 248 485 ménages

locataires dont le principal soutien financier était une femme, soit 36,4 %, d'entre eux, payaient plus de 30 % de leur revenu en loyer. Cette cherté des logements a des conséquences directes sur celles qui la vivent⁸³. Afin de payer le loyer, certaines femmes se privent de nourriture pour faire manger leurs enfants, fréquentent les banques alimentaires, cumulent les dettes et les petits boulots précaires, se privent de médicaments ou de soins et expérimentent de l'instabilité résidentielle. Des situations qui ont de graves répercussions sur la santé et la sécurité des femmes.

À cela, dans un contexte de pénurie de logements abordables, les problèmes d'accès à un logis sont décuplés et affectent plus durement les femmes à faible revenu. Par exemple, dans la région de Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine les taux d'occupation de logement sont respectivement de 1,7 % et de 0,6 %⁸⁴, soit largement sous le seuil d'équilibre de 3 %. L'arrivée massive de travailleurs et de travailleuses dans le secteur éolien, ainsi que l'industrie du tourisme, accentue cette pénurie de logements locatifs :

« Cette situation amène certaines femmes à vivre de l'itinérance, à demeurer dans des relations abusives ou à rester dans des logements insalubres ou trop petits ».

Les ménages locataires sous la responsabilité d'une femme cheffe de famille monoparentale, d'une femme âgée, d'une femme autochtone, d'une femme issue de l'immigration ou racisée, ou d'une femme vivant une situation de handicap, sont parmi les groupes les plus vulnérables à expérimenter des besoins impérieux en matière de logement⁸⁵⁻⁸⁶.

Le vieillissement

Au Québec, une personne sur quatre fera partie du troisième âge d'ici 2031⁸⁷. L'accès à un logement de qualité, sécuritaire et adapté aux besoins de la population vieillissante sera de plus en plus d'actualité. D'ailleurs, selon les plus récentes données démographiques, les femmes âgées sont toujours plus nombreuses à se rendre aux âges avancés de la vie⁸⁸. Malgré tout, l'accès à un logement de qualité est, pour

un bon nombre d'entre elles, une question économique. En 2016, les femmes locataires de 75 ans et plus avaient un revenu médian de 22 759 \$; soit 11 375 \$ de moins par année que leurs homologues masculins⁸⁹. Cet écart s'explique par le fait que certaines femmes n'ont pas nécessairement connu un parcours professionnel leur permettant d'avoir des épargnes et des revenus suffisants pour maintenir un niveau de vie décent au moment de leur retraite⁹⁰. Ce cumul d'appauvrissement a des répercussions aux âges avancés de la vie, notamment dans l'accès à un logement de qualité. Toujours en 2016, 55 % des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme âgée de 75 ans et plus dépensaient 30 % et plus de leurs revenus pour se loger⁹¹.

Parallèlement, chez les femmes âgées, l'accès à un logement de qualité se double d'une problématique supplémentaire, soit l'accès à des services de soins à domicile. Une réalité qui touche particulièrement les femmes âgées à faible revenu, dont le choix d'un logement dépend à la fois de la considération économique et à la fois de l'accessibilité à des services adaptés à la vie quotidienne et/ou à des services de santé de première ligne. Le cas échéant où ces services sont restreints, le maintien à domicile devient plus difficile et présente des risques accrus de complications de santé avec tous les coûts que l'hospitalisation et l'hébergement précoce représentent pour la société. Actuellement, le marché locatif traditionnel ne semble pas adapté pour faire face aux divers besoins du nombre croissant d'ainé.es en perte d'autonomie⁹². En 2012, 15 % des personnes ayant une incapacité liée à la motricité avaient des besoins non comblés en matière d'aménagements pour leur logement, ce qui touchait davantage les femmes (19 % contre 10 %)⁹³.

La violence et l'insécurité dans le logement

Les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont une cause importante de l'insécurité des femmes en logement. Pour plusieurs d'entre elles, le logement symbolise : « [...] *un lieu de confiance et de répit face aux violences s'exerçant dans les espaces publics et au travail*⁹⁴ ». Néanmoins, le logement n'est pas toujours un lieu aussi sécuritaire pour les femmes. En 2017, près de 61 % des agressions sexuelles déclarées à la police avaient eu lieu dans une résidence privée⁹⁵. Or, il est plus difficile

pour une femme victime de violence conjugale de quitter son logis s'il y a une pénurie de logements abordables :

« Certaines d'entre elles s'obligent même à demeurer dans un logement avec un conjoint violent par manque de ressources financières autonomes. Les femmes à faible revenu vivent des difficultés à trouver un logement abordable, même lorsqu'elles sont en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence⁹⁶ ».

L'insécurité dans le logement se manifeste aussi dans le rapport de pouvoir entre les propriétaires et les femmes locataires. La nécessité d'avoir un logis exerce des pressions énormes chez les femmes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Ainsi, certains propriétaires, confortés dans la position de pouvoir que leur confère la pénurie de logements abordables *« n'hésitent pas à s'arroger beaucoup plus que le droit de percevoir un loyer⁹⁷ »*. Ce rapport de pouvoir s'exerce le plus souvent sous la forme d'intimidation, mais aussi à travers la violence verbale, physique et parfois sexuelle. Par exemple, pour pouvoir payer le loyer, certaines femmes sont dans l'obligation d'échanger des faveurs sexuelles ou de subir des agressions répétées de la part de leur propriétaire.

La discrimination en matière de logement

Au Québec, la discrimination en matière de logement est une situation bien réelle. Chez les femmes, cette discrimination prend plusieurs formes : elle se manifeste à travers des attitudes négatives, des stéréotypes ou des préjugés – implicites et explicites – basés sur des caractéristiques personnelles, comme : l'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, une situation de handicap ou le fait d'être cheffe de famille monoparentale. Lors de la location d'un logement : *« Cette discrimination fait en sorte qu'elles doivent se tourner vers des logements trop petits, en mauvais état ou qui sont éloignés des infrastructures, ressources et services⁹⁸ »*.

Par exemple, les femmes en situation de handicap – en plus de vivre dans une grande précarité – sont plus nombreuses à être victimes de discrimination lors de la recherche de logement ou à faire face à un manque criant de logements adaptés⁹⁹⁻¹⁰⁰. De même, les ménages locataires immigrants installés récemment sous la responsabilité d'une femme paient 10 % de plus pour se loger que les ménages locataires non immigrants sous la responsabilité d'une femme¹⁰¹. Les femmes locataires récemment immigrées sont également plus nombreuses à dépenser 30 % et plus de leur revenu en loyer. Elles sont aussi plus enclines à vivre dans des logements de taille insuffisante et insalubre, ainsi qu'à subir de la discrimination sur la base de leur origine ethnique, notamment dans la recherche de logement.

Enfin, les femmes des communautés autochtones vivent une situation insoutenable en matière de discrimination en logement. Au Québec, on dénombre 72 585 femmes autochtones de 15 ans et plus; de ce nombre, 17 % d'entre elles résident dans un logis ayant besoin de réparations majeures, soit une proportion largement supérieure à l'ensemble des femmes locataires (6,4 %). Les femmes des communautés autochtones sont aussi plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé et insalubre, à subir de la discrimination au moment de la location d'un logement et à expérimenter une situation d'itinérance¹⁰².

L'itinérance au féminin

L'itinérance des femmes est une réalité complexe, diversifiée et souvent cachée¹⁰³. L'évitement de la violence et des abus, ainsi que la recherche d'une certaine sécurité « avec abris », seraient parmi les raisons les plus souvent citées dans la littérature pour expliquer l'invisibilité de l'itinérance au féminin. Pour les femmes, la dimension cachée de l'itinérance prend plusieurs formes, comme vivre dans un endroit surpeuplé, insalubre et peu sécuritaire. Elle inclut aussi le fait de vivre – temporairement – sur le divan d'un ami ou d'un proche parent, dans une voiture, un motel, ou encore chez un homme en échange de faveurs sexuelles. Au Canada, il a été estimé que l'itinérance cachée touche près de 7 % des femmes ayant vécu au moins un épisode d'itinérance au cours de leur vie¹⁰⁴. Or, la particularité de l'itinérance au

féminin tend largement à sous-estimer le nombre réel de femmes en situation d'itinérance, alors que ce phénomène est en croissance au Québec ¹⁰⁵⁻¹⁰⁶.

Selon les données fournies par le premier Portrait sur l'itinérance au Québec¹⁰⁷ : « les ressources d'hébergement d'urgence réservées aux femmes auraient un taux d'occupation moyen de 103,9 %, contre 85,7 % pour celles des hommes », une situation jugée insuffisante. À cela, les ressources venant en aide aux femmes en situation d'itinérance font face à « une iniquité dans le financement public ». En 2018-2019, les refuges pour hommes en situation d'itinérance « ont reçu trois fois plus de subventions par lit » que les refuges pour femmes en situation d'itinérance.

Définition de l'itinérance

L'itinérance au Québec se définit, comme : « un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes ».

Source : Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir (2014)

LA SANTÉ

« Les femmes sont souvent négligées dans les recherches réalisées en santé. Pourtant, elles présentent des facteurs de risques distincts des hommes [...] »

– État des lieux, Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine¹⁰⁸



Au Québec, la récente réforme du réseau de la santé et des services sociaux a occasionné un virage radical sur le plan administratif. Cet exercice minceur a eu des impacts négatifs sur l'offre de services à la population. De manière générale, alors que les mesures gouvernementales de relance économique profitent essentiellement aux hommes, les politiques d'austérité frappent plus durement les femmes¹⁰⁹ : « *En effet, les politiques d'austérité limitent la capacité des femmes à satisfaire leurs besoins de base, elles augmentent leur chômage et diminuent leur autonomie économique [...]. De plus, les politiques d'austérité diminuent l'accessibilité aux services publics dont elles, leurs enfants ou leurs parents ont besoin, ce qui contraint les femmes à consacrer plus de temps pour soutenir bénévolement leur famille* ». Cette pression sociale, économique et politique n'est pas sans conséquences sur la santé globale des femmes.

LE DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE EN MATIÈRE DE SANTÉ

En 2016, le rapport du Commissaire à la santé et aux services sociaux rapportait que¹¹⁰ : « *Plusieurs des problématiques associées à la gestion du panier de services [...] portent atteinte à la dignité des personnes, que ce soit en entravant leur autodétermination ou en ne répondant pas à des besoins fondamentaux qui leur permettraient de se réaliser. En effet, la dignité humaine, qui confère l'humanité à chaque être humain, comporte plusieurs dimensions qui sont affectées par une gestion déficiente quant aux services couverts* ». Le soutien aux activités quotidiennes, l'accès rapide à des services, ainsi que la qualité de la relation entre le citoyen, les professionnels et les institutions de santé, représentent de multiples exemples qui sont « au cœur de la dignité humaine ». Dans le contexte actuel « où l'offre de services en santé est considérée comme incomplète, la valeur de liberté a également été mise de l'avant par les citoyens afin de réclamer le droit de pouvoir accéder à des services répondant à leurs besoins ». Cette dimension de liberté est intrinsèquement liée aux droits fondamentaux de la reconnaissance à l'autonomie des femmes, de leur capacité à se développer et à faire des choix éclairés en ce qui concerne leur santé globale¹¹¹.

LES OBSTACLES À LA SANTÉ DES FEMMES

Les inégalités sociales de santé

Au Québec, il existe encore des disparités de santé entre les femmes et les hommes. Au-delà de l'offre de services dans les soins offerts, l'action gouvernementale sur les déterminants sociaux de santé demeure très modeste, particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté des femmes. Or, il est reconnu que la pauvreté affecte l'état de santé des individus. Par exemple, il y a des écarts de près de dix ans dans l'espérance de vie d'une personne résidant dans un milieu défavorisé et celle d'un milieu favorisé¹¹². Dans ce contexte de pauvreté, les différences entre les sexes sont aussi frappantes : 10,2 ans pour les hommes et 13,4 ans chez les femmes¹¹³. Les iniquités de santé affectent plus durement les femmes et elles s'amplifient lorsqu'elles s'entrecroisent avec le contexte familial, l'identité de genre, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ou une situation d'incapacité ou de handicap. Les politiques visant à réduire les risques de pauvreté chez les femmes doivent être à la hauteur¹¹⁴ : hausse du salaire minimum, prestations adéquates de la sécurité du revenu, indexation des prestations de retraite, meilleures conditions de travail et de logement, ainsi que la conciliation famille-travail-étude sont autant de revendications qui contribueraient à l'égalité sur le plan de la santé entre les femmes et les hommes. Or, le manque de données probantes sur l'ampleur et les impacts des inégalités entre les sexes et certains groupes marginalisés, tels que les femmes des communautés autochtones, contraignent la prise en compte de leurs besoins pluriels en matière de santé; ce qui restreint l'orientation des politiques et des programmes les concernant¹¹⁵.

Le manque d'accès aux services de santé

La réforme du réseau de santé et des services sociaux a particulièrement affecté la prestation des services de proximité. Dans un contexte de « féminisation » du vieillissement de la population, l'effritement des services à domicile a un impact majeur sur l'autonomie et la qualité de vie des femmes vulnérables qui sont, de loin, les plus sévèrement touchés.

Un des impacts de la réforme de la santé est la centralisation des services dans les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), ce qui impose aux femmes qui ont des limitations physiques ou économiques de parcourir de grandes distances afin de recevoir les services qu'elles requièrent. Or, les services de transport en commun ou adapté ne couvrent pas l'ensemble du territoire d'un CISSS, ce qui est particulièrement vrai pour les régions rurales ou éloignées. Autres conséquences, le manque d'accès au transport s'additionne souvent aux compressions dans la prestation de services, ce qui tend à précariser davantage ces femmes¹¹⁶⁻¹¹⁷ : temps d'attente, manque d'accessibilité, retards dans le processus de soins et augmentation des complications, carence dans la coordination du transfert des renseignements médicaux, déficit de communication entre le patient et les différents corps professionnels en santé, etc. Ces résultats vont à l'encontre de la volonté gouvernementale d'inclure les femmes âgées en perte d'autonomie, les femmes en situation de handicap et les femmes à faible revenu à la société pour favoriser l'accroissement de leur autonomie et de leur participation sociale¹¹⁸.

Les femmes qui ont des limitations physiques ou économiques sont souvent dépendantes de la disponibilité des services de proximité et de leurs proches, particulièrement si elles n'ont pas accès à des services de transport en commun ou de transport adapté de qualité : « *Le service d'infirmière à domicile devrait être plus présent, avec plus de spécialistes et plus d'argent reçu lorsque nous devons [nous] déplacer pour des soins qui sont hors de notre communauté*¹¹⁹ ». Enfin, l'effritement des services de proximité occasionne aussi de fortes pressions sur les proches aidant.es – dont la plupart sont des femmes âgées de 55 ans et plus – qui se trouvent contraints de pallier les carences du système. Le rôle de proches aidant.es est crucial dans le maintien à domicile des personnes aidées. D'ailleurs, le Québec est l'un des endroits où les besoins non comblés chez les personnes de 55 ans et plus – ayant des limitations dans leurs activités quotidiennes – sont les plus importants, comparativement aux autres provinces du Canada¹²⁰.

La hausse des problématiques en santé mentale

La stigmatisation liée à la santé mentale et le manque de services adéquats contribuent pour beaucoup à sous-estimer la prévalence des « troubles mentaux » dans la population. Au Québec, la prévalence annuelle moyenne des « troubles mentaux » est de 12 % pour l'ensemble de la population. Parmi ceux-ci, les troubles anxieux et les troubles dépressifs sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes¹²¹.

Des différences notables expliquent la prévalence des « troubles mentaux » entre les sexes. Chez les femmes, la pression sociale et la multiplication des rôles joués au sein de la cellule familiale ne sont pas sans conséquence sur l'augmentation de leur charge mentale; les conditions de travail qui ne sont pas toujours compatibles avec la conciliation famille-travail-étude; la précarité économique; les discriminations et les inégalités qui en découlent, l'exclusion sociale, le climat d'insécurité généré par les violences, sans oublier la violation des droits, sont tous des facteurs qui élèvent les problématiques de santé mentale chez les femmes. Parallèlement, le manque criant de services diagnostiques, de traitement et d'accompagnement adéquats entraîne aussi des complications médicales chez l'individu. Actuellement, l'accessibilité aux services en santé mentale est alarmante dans presque toutes les régions du Québec, alors que le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 prévoyait un délai maximal de 30 jours pour obtenir un premier rendez-vous¹²².

« Selon les groupes de femmes de la région. Les mesures d'austérité et la pauvreté grandissante des femmes de la région ont un gros impact sur la qualité de vie et la santé mentale de celles-ci. Ainsi, elles observent que les difficultés liées à la pauvreté et la santé mentale sont de plus en plus présentes et complexes¹²³. »

Les femmes dont les caractéristiques n'entrent pas dans les normes de services n'ont souvent d'autre choix que de se tourner vers le privé, ce qui est loin d'être à la portée de toutes les bourses. Certains employeurs offrent des programmes d'aide aux employé.es, mais ceux-ci présentent toujours un nombre très limité de consultations et encore faut-il travailler dans un secteur bien pourvu en ce sens, ce qui est

loin d'être l'apanage de toutes les femmes : « [...] Très peu ont une assurance invalidité, donc elles se retrouvent souvent au chômage à 55 % de leur salaire ou encore sans revenu dans le cas d'un arrêt de travail ou de la perte d'un emploi¹²⁴ ». L'offre restreinte de services psychologiques et psychosociaux, pour l'ensemble du Québec, affecte non seulement les services à la population, mais également le personnel de santé.

Les conditions de travail des femmes œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)

Les impacts des mesures d'austérité mises en place dans le réseau de la santé et des services sociaux ont aussi eu des conséquences sur la dégradation des conditions de travail du personnel de bureau et des services à la population. Le milieu de travail des services de santé et des services sociaux s'est largement féminisé au cours des dernières décennies. D'ailleurs, c'est dans le domaine de la santé que l'on retrouve le plus de travailleuses en proportion (80 %)¹²⁵. Or, les conditions de travail imposées à celles-ci, telles que le travail précaire, le recours aux heures supplémentaires, le mode de gestion hiérarchisé et centré sur la performance, ainsi que l'intensification du travail ont des conséquences directes sur la santé de ces travailleuses. La charge des tâches accentue la fatigue chronique et les problématiques liées à la santé mentale, ce qui conduit à des invalidités¹²⁶. À cela s'ajoute le fait que le milieu est peu réceptif aux mesures de conciliation famille-travail-étude. L'ensemble de ces conditions n'est pas sans impacts sur l'accessibilité et la qualité même des services offerts à la population¹²⁷ : « Certaines [femmes] affichent tout de même une certaine méfiance face à ce qui est perçu comme une déshumanisation des services, malgré des considérations empathiques manifestes envers le surmenage du personnel hospitalier ».

Les violences liées à la santé sexuelle et reproductive

Au Québec, la santé sexuelle et reproductive a été au cœur de plusieurs combats menés par les citoyennes et les groupes de femmes. Nonobstant de nombreux acquis, plusieurs obstacles et défis restent à relever, particulièrement en matière de violences reproductives.

Bien qu'il existe très peu de données sur ce type de violence institutionnelle, certaines études démontrent un lien « intime » entre l'augmentation des taux d'intervention obstétricale et ceux des taux d'insatisfaction exprimée par les femmes¹²⁸. Au fil des ans, l'utilisation de certaines interventions obstétricales a augmenté; parmi celles-ci, on trouve entre autres les césariennes, malgré une réduction visée par les objectifs de la Politique de périnatalité 2008-2018¹²⁹. Cette tendance est à ce point préoccupante que la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada stipule qu'il ne faut avoir recours à ce type d'intervention que lorsque les risques et les conséquences de celle-ci sont moindres que les avantages prévus sur la santé de la mère et de l'enfant¹³⁰. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le taux « idéal » de césariennes se situe entre 10 et 15 %¹³¹. Au-delà de ces chiffres, les bienfaits de l'intervention chirurgicale ne réduisent pas les risques de mortalité maternelle ou néonatale. Bien au contraire, il arrive souvent qu'elle soit pratiquée sans être médicalement nécessaire et sans le choix ou le consentement éclairé de la mère, ce qui expose de nombreuses femmes à des risques de santé physique, mentale et émotionnelle. Au Québec, on observe une progression alarmante des taux de césariennes. En 2017-2018, le taux total de césariennes s'établit à 25 % pour l'ensemble de la province, alors que pour certaines régions, l'indicateur dépasse le seuil des 30 % : c'est le cas de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (31 %) avec un nombre total de 178 césariennes sur 574 accouchements¹³². Enfin, les femmes des communautés autochtones sont particulièrement touchées par les interventions obstétricales et les violences qui en découlent.

Dans l'objectif de réduire les expériences négatives en matière de santé reproductive, la diffusion d'information juste et de qualité est essentielle. Or, les violences vécues par les femmes dans la prestation de soins sont rarement tenues en compte par les établissements et les professionnels en santé. Ces violences se manifestent de différentes façons, soit par un manque de communication, des préjugés, des jugements ou des gestes qu'on impose aux femmes lors d'exams médicaux ou d'interventions médicales, par exemple. L'absence de consentement éclairé est souvent au cœur

des violences obstétricales, ce qui a de lourdes conséquences sur la santé globale des femmes, ainsi que sur leur agentivité reproductive.

« [...] les services liés à la santé sexuelle et reproductive demeurent largement problématiques [...] dont l'accès à des médecins compétents demeure un enjeu considérable, notamment en gynécologie et sexologie, ainsi qu'en néonatalité et périnatalité. Les services de sage-femme ne sont disponibles nulle part sur le territoire nord-côtier, ce qui est déploré par plusieurs répondantes, principalement en provenance de Sept-Rivières¹³³. »

Considérant ces multiples facteurs, il importe donc de privilégier une approche globale de la santé en plaçant les femmes au centre des soins prodigués et de reconnaître les violences genrées qui en découlent.

LE TRANSPORT

« L'aménagement du territoire et l'accessibilité au transport permettent d'améliorer la qualité de vie, la santé et la sécurité économique des femmes lorsque ceux-ci sont développés en tenant compte des facteurs qui favorisent leur mobilité »

– État des lieux, Capitale-Nationale¹³⁴



Garantir aux femmes l'accès à une mobilité partagée, sûre et inclusive devient une priorité pour les décideurs politiques et les responsables des transports. Il faut dire que les liens démontrés entre les difficultés de déplacement et la précarité des femmes¹³⁵ s'inscrivent dans la droite ligne des nouvelles réflexions autour de la mobilité durable et des réalités différenciées selon les sexes.

POUR UNE MOBILITÉ DURABLE PLUS INCLUSIVE DE LA RÉALITÉ DES FEMMES

La possibilité de se déplacer selon leurs besoins est un enjeu transversal important de la vie des femmes, particulièrement pour celles vivant en situation de pauvreté et de vulnérabilité¹³⁶. Le transport est donc indispensable pour un réel accès à l'autonomie, au logement, à l'emploi, à l'éducation, à une saine alimentation et aux ressources et services de santé. En fait: *« Il s'agit [...] d'un droit qui détermine la réalisation d'autres droits tout aussi fondamentaux, ce qui illustre son importance particulière dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »*¹³⁷.

Dans la Politique québécoise de mobilité durable – 2030, on peut lire que¹³⁸: *« [des] efforts sont nécessaires pour offrir le plus possible des parcours sans obstacle, étendre l'universalité des services de transport ainsi que pour prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, en fonction de leurs réalités et de leurs besoins différenciés. »*. Ainsi, le transport doit répondre aux impératifs d'une mobilité durable égalitaire et plus inclusive des trajectoires féminines.

Quelques données factuelles : les habitudes de déplacements des femmes

À bien des égards, les habitudes de mobilité des femmes diffèrent de celles des hommes¹³⁹. Par exemple, les femmes doivent souvent concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, ce qui implique plus de déplacements en une journée et un pourcentage plus élevé d'arrêts. Ces difficultés de mobilité se compliquent sensiblement quand on dépend des transports collectifs, ce qui est le cas de la plupart des femmes :

- Au Québec, malgré l'utilisation accrue de l'automobile, les femmes sont plus souvent passagères – dont dépendante d'un conducteur – que les hommes¹⁴⁰ (14% c. 5%).
- Les femmes sont aussi deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'accompagnement dans leurs déplacements (23% c. 12%). Une tendance qui augmente significativement chez les femmes âgées de plus de 65 ans (34% c. 13%).
- Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser le transport en commun comme principal mode de déplacement (16% c. 10%). De même, les besoins de transport en commun augmentent avec l'âge et l'état de santé, en particulier chez les femmes aînées¹⁴¹.

- L'utilisation des transports actifs, soit la marche et le vélo, ne diffère pas significativement entre les sexes. Toutefois, les femmes tendent à moins utiliser ce mode de déplacement (6% c. 6,5%).¹⁴²
- Les femmes sont plus nombreuses à avoir un déficit de mobilité, particulièrement les mères monoparentales, les femmes seules et en situation de pauvreté¹⁴³, les femmes avec incapacité¹⁴⁴, ainsi que les femmes issues de l'immigration et les minorités visibles¹⁴⁵.
- «La conciliation famille-travail-études est étroitement liée à la mobilité des femmes: elles ont plus tendance à travailler près de leur lieu de résidence et à se déplacer entre les heures d'ouverture des écoles. Pour la plupart des parents, les garderies ne sont pas à distance de marche¹⁴⁶».

LES PRINCIPAUX OBSTACLES DES FEMMES EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Plusieurs déterminants ont des répercussions en ce qui a trait aux déplacements des femmes. Ces facteurs peuvent s'ajouter aux disparités socioéconomiques et occasionner des contraintes importantes à la mobilité, notamment l'âge, l'origine ethnique, une situation d'incapacité, le lieu habité ou encore le sentiment d'insécurité.

Les barrières économiques

La mobilité est un facteur fondamental d'intégration socioéconomique, notamment parce que l'accès à l'emploi dépend de la capacité de se déplacer. Toutefois, les contraintes financières que connaissent une part significative de femmes peuvent avoir des répercussions sur leur niveau de mobilité et les maintenir dans une situation de pauvreté. Pour plusieurs d'entre elles, la possession d'un véhicule est inimaginable en raison des frais élevés encourus. Ainsi, les femmes doivent compter sur des modes de transport plus économiques, comme le transport en commun. Or, le coût du transport occupe une place importante dans le budget des femmes en situation de pauvreté¹⁴⁷. Il a donc une incidence sur leur capacité à couvrir les autres besoins de base comme se loger, se nourrir et se vêtir.

Que ce soit en milieu urbain ou rural, le manque d'accès aux transports touche particulièrement les femmes et limite leur capacité à se trouver un emploi bien rémunéré¹⁴⁸. Par exemple, les femmes chefs de familles monoparentales constituent le groupe social le plus susceptible de faire partie des travailleurs pauvres¹⁴⁹. Cette situation peut avoir une incidence sur leur capacité à trouver un logement abordable proche des transports en commun ou à payer les titres de transport. De même, il est difficile pour une femme en situation de violence conjugale de quitter son domicile si elle n'a pas facilement accès à un transport à moindre coût¹⁵⁰. Enfin, les femmes issues de l'immigration ou de communautés culturelles sont plus susceptibles de vivre des inégalités quotidiennes en ce qui a trait à la mobilité¹⁵¹. Les obstacles à la mobilité des personnes immigrantes sont d'ordre socioéconomique en plus d'être d'ordre géographique.

Les barrières géographiques

La distance géographique est aussi un obstacle important à la mobilité des femmes¹⁵². En milieu périurbain et rural, les besoins de mobilité sont encore plus grands, étant donné l'ampleur des distances à parcourir : les femmes ne travaillent pas nécessairement à proximité de leur domicile¹⁵³⁻¹⁵⁴ et leur condition économique limite parfois l'accès à l'automobile¹⁵⁵. À cela, il faut ajouter que le transport collectif est

souvent insuffisant et inadapté aux besoins spécifiques des femmes : « *En zone rurale, le transport n'est pas toujours disponible au moment voulu, les attentes et les retards sont fréquents, plusieurs municipalités et rangs ne sont pas desservis, ce qui accentue le déficit de mobilité de certains groupes de femmes*¹⁵⁶ ». Ces situations ont nécessairement des répercussions sur l'autonomie des femmes¹⁵⁷.

L'organisation du transport et l'aménagement du territoire peuvent aussi générer des inégalités d'accès susceptibles de se traduire en inégalité sociale de santé¹⁵⁸. Par exemple, les femmes vivant en milieu périurbain ou rural, qui expérimentent une problématique de santé physique, mentale ou obstétrique, sont plus à risque de vivre des inégalités sociales de santé puisque l'accès aux établissements de soins est restreint en raison du manque de disponibilité des services de transport¹⁵⁹. Les obstacles géographiques, conjugués à la mobilité particulière des femmes, diminuent également les chances d'accéder à un emploi et à une éducation de qualité, à du logement abordable, des services de proximité et à une alimentation saine.

Accessibilité universelle

«Le principe d'accessibilité universelle tient compte [...] des situations liées à toutes les incapacités (visuelle, auditive, motrice, cognitive, etc.), même lorsqu'elles sont temporaires. Ainsi, l'accessibilité universelle permet à toute personne, avec ou sans incapacité, d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts et de participer s'il y a lieu aux activités proposées.»

Source : Office des personnes handicapées du Québec (2005). *Op. cit.*

L'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est un concept inclusif qui permet de considérer non seulement les femmes avec incapacité, mais également toutes celles qui sont affectées par un déficit de mobilité. Il est démontré que la présence d'incapacité influence le mode de transport et que l'aptitude à la mobilité peut être amoindrie par une situation d'incapacité¹⁶⁰. Or, peu de statistiques et de recherches qualitatives existent sur ces groupes de femmes¹⁶¹ : « ces données sont encore plus rarement ventilées par région ». Toutefois, nous savons que les taux d'incapacité sont généralement plus élevés chez les femmes¹⁶² et qu'elles expérimentent plus souvent des difficultés à se déplacer et à accéder aux moyens de transport¹⁶³.

Dans le contexte actuel du vieillissement de la société québécoise, la proportion d'individus ayant des incapacités physiques ira en s'accroissant. En effet, il est démontré que 33,3% de la population du Québec, soit 2 215 100 personnes, déclarait qu'elles vivaient avec une incapacité en 2010-2011. Cette proportion grimpe à 57,2% chez les 65 ans et plus¹⁶⁴. À cela, les tendances sociodémographiques liées aux trajectoires féminines démontrent qu'elles ont une espérance de vie plus longue que les hommes, elles vivent aussi plus souvent seules et sous le seuil du faible revenu. Cette réalité des femmes âgées entraîne des défis importants sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité aux transports, particulièrement si elles sont en perte d'autonomie.

La sécurité et le sentiment de sécurité dans les transports

Au Québec, les situations de violence et de harcèlement sexuel dans les transports publics sont bien réelles, mais peu documentées¹⁶⁵⁻¹⁶⁶. Selon les écrits, l'insécurité dans les transports en commun touche principalement les femmes¹⁶⁷. Ce sentiment d'insécurité serait causé par la peur d'être harcelées, d'être violentées ou par une mauvaise expérience antérieure¹⁶⁸. Les lieux d'attente et de descente, comme les abribus, les stationnements et les espaces communs du métro, seraient particulièrement angoissants s'ils ne sont pas suffisamment éclairés, espacés, surveillés ou visibles de loin¹⁶⁹. Le nombre élevé de passagers, le manque d'espace et le fait que les femmes sont souvent chargées (enfants, colis, achats, etc.) sont des facteurs

qui favorisent ces situations de harcèlement. Les groupes de femmes, tels que les femmes handicapées, sont particulièrement vulnérables face aux actes de violence commis dans les transports¹⁷⁰.

Dans les prochaines décennies, les aspects de genre vont revêtir une pertinence croissante dans les politiques et les processus de la mobilité durable. Comprendre les modes de déplacements est donc fondamental dans le développement de données factuelles et sensibles au genre. Ainsi, les politiques doivent être conçues de manière à favoriser des environnements inclusifs qui permettront aux femmes et aux hommes de partager des aires de déplacement communes sécuritaires et accessibles qui favoriseront une participation égalitaire et non discriminatoire des moyens de transport.

GOUVERNANCE ET REPRÉSENTATION POLITIQUE

*« Je suis une femme élue, je suis aussi une mère, une grand-mère,
puis j'ai des obligations. Si je veux continuer à bien servir les gens,
faut que je sois capable de doser, d'équilibrer tout ça. »*

– État des lieux, Abitibi-Témiscamingue¹⁷¹



Au Québec, l'accroissement du nombre de femmes dans les lieux décisionnels est amorcé depuis plusieurs années. Toutefois, et bien qu'un consensus existe autour du principe que les femmes doivent prendre part à l'exercice du pouvoir, la parité réelle n'est toujours pas atteinte¹⁷². Les raisons sont multiples : difficultés de la conciliation famille-travail-politique, force des « boys clubs », résistance du « plafond de verre », ainsi qu'un manque de confiance chez certaines d'entre elles sont quelques exemples d'obstacles qui freinent la participation des femmes en politique.

POUR LE DROIT D'ACCÈS ET DE MAINTIEN AUX INSTANCES DÉMOCRATIQUES

La stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021¹⁷³ stipule que : « *la Commission des relations avec les citoyens a accepté de se saisir du mandat « La place des femmes en politique » afin d'étudier la représentation des femmes au sein des instances démocratiques. À la fin d'avril 2017, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion par laquelle elle « [...] s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre [...]»*. Cette orientation aborde notamment le défi du « plafond de verre » auquel se heurtent les femmes du monde entier, comme le souligne l'OCDE dans sa publication « Inégalités hommes-femmes : il est temps d'agir »¹⁷⁴.

QUELQUES DONNÉES FACTUELLES : FEMMES, POLITIQUE ET GOUVERNANCE

- En 2018, les milieux paritaires – dont la proportion de femmes se situe entre 40 et 60 % – demeurent les secteurs traditionnellement associés aux femmes, soit l'éducation, la santé et la culture¹⁷⁵.
- Toujours en 2018, les femmes occupaient plus de 40 % des sièges dans plusieurs lieux décisionnels et consultatifs. Par exemple, à l'Assemblée nationale elles représentaient 42 % des députées et 50 % des ministres.

Définitions et concepts

«*La parité* est un concept établissant que les femmes et les hommes doivent participer également à l'exercice du pouvoir parce que l'humanité est composée de personnes des deux sexes».

La zone paritaire, ou zone de parité, désigne: «Le nombre de candidates et de candidats ne descend jamais sous le taux de 40 % et ne dépasse jamais 60 % en matière de représentation».

«*Le plafond de verre* désigne l'ensemble des mécanismes visibles et invisibles qui empêchent les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans la hiérarchie. Ces mécanismes peuvent être externes aux organisations en cause (socialisation, inégal partage des tâches domestiques, etc.) ou internes (recrutement, promotion, mobilité)».

Conseil du statut de la femme (2015).

- En 2017, le déficit démocratique des femmes en politique municipale québécoise est important: 34,5 % des postes de conseiller municipal et 18,8 % des postes de maire. Les données statistiques permettent d'observer que malgré une certaine progression de la proportion des femmes à chaque élection depuis 1980, les gains obtenus au fil du temps sont relativement modestes.

- Aussi, la proportion de femmes parmi les personnes élues à titre de conseillère municipale ou de mairesse varie d'une région à une autre. À l'élection municipale de 2017, les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et de Montréal étaient au premier rang quant à la proportion de femmes élues.
- En 2017, la Fédération québécoise des municipalités présentait les résultats d'une étude menée auprès de 236 élues et 442 élus sur les difficultés vécues en cours de mandat aux instances municipales. La recherche conclut qu'être femme élue dans une plus petite municipalité augmente les risques de vivre une situation problématique (conciliation famille-travail, aspect conflictuel de la politique, discrimination et autres types de violence) en cours de mandat¹⁷⁶.

LES OBSTACLES DES FEMMES EN POLITIQUE

En matière de parité dans les lieux décisionnels, que ce soit dans les instances politiques, les conseils d'administration ou les groupes de direction, des « poches de résistance » demeurent présentes. Les causes de la sous-représentation des femmes en politique municipale seraient à la fois structurelles, systémiques et situationnelles.

La socialisation « politique » différenciée selon les sexes

Un des obstacles à la faible présence des femmes dans les institutions politiques serait la socialisation politique différenciée selon les sexes¹⁷⁷. Ainsi, bien que les femmes aient développé d'excellentes aptitudes et capacités à l'exercice du pouvoir, leur socialisation les prépare moins bien que les hommes à faire de la politique¹⁷⁸. En raison de cette socialisation, les femmes seraient moins enclines à la prise de risque professionnel que les hommes, ce qui expliquerait en partie leur l'hésitation à se lancer en politique.

Aussi, l'absence de femmes inspirantes jouant un rôle de modèle – ou de soutien – dans les conseils municipaux peut aussi expliquer la faible présence des femmes en politique municipale. Celles-ci sont non seulement moins présentes dans

ces fonctions, mais elles sont « également sous-représentées dans les comités municipaux qui pourraient les positionner pour accéder aux instances politiques¹⁷⁹ ». Malgré la progression observée au cours des dernières années, les femmes doivent encore « s'adapter à un milieu qu'elles n'ont pas contribué à façonner [...] mise en place et figée dans ses structures masculines¹⁸⁰ ».

Enfin, la socialisation politique est également marquée par le fait que les femmes sont davantage attirées par la gouvernance de proximité¹⁸¹. En effet, le processus qui amène les femmes et les hommes à se présenter aux élections municipales diffère selon les sexes. Chez les femmes, le bénévolat et l'implication communautaire serait la porte d'entrée en politique¹⁸². Ainsi, la proximité avec les citoyen.nes, la valorisation d'une vision globale et durable du développement du milieu et l'exercice d'un pouvoir axé sur la collaboration et la concertation, seraient des avenues davantage préconisées par les femmes : « *La première chose que j'ai faite, j'ai organisé une table de concertation avec tous les organismes et des citoyen.nes pour discuter des priorités pour la municipalité*¹⁸³ ».

Il a été démontré que la création d'espaces de socialisation politique axés sur le leadership au féminin favoriserait : la mise en relation avec des figures féminines influentes, l'accès à des ressources pertinentes sur le rôle et les responsabilités d'une élue, ainsi que la valorisation de la prise de parole des femmes dans l'exercice de la vie politique active. Par ailleurs, quelques projets porteurs sont soutenus et réalisés par des groupes de femmes et des partenaires communautaires au Québec. Ces initiatives visent à soutenir les femmes qui choisissent de s'investir dans les lieux de pouvoir et de concertation (p. ex. conseil d'administration et autres fonctions électives). Malgré les besoins à combler sur le terrain et l'importance de ces réseaux pour l'accès et le maintien des femmes en politique et dans les instances décisionnelles, plusieurs d'entre elles peinent à obtenir du financement¹⁸⁴.

Les difficultés de concilier famille-travail-politique

Un second obstacle des femmes en politique est la difficulté de concilier famille-travail-politique¹⁸⁵. Un rapport du Conseil des Montréalaises de 2017, fait état des diverses difficultés recensées pour « *trouver un équilibre satisfaisant entre famille et vie publique pour les femmes et les hommes élus*¹⁸⁶ ». Selon cette étude, la conciliation famille-travail-politique ne concerne pas uniquement les femmes, bien qu'il incombe encore à ces dernières de s'acquitter des responsabilités de la sphère privée et des tâches liées aux soins des enfants, d'un parent âgé ou d'une personne malade.

Socialisation différenciée selon le sexe

«La socialisation est le processus par lequel les garçons et les filles, dès le tout jeune âge, apprennent et intègrent les valeurs, les normes et les règles dévolues à leur sexe. On projette ainsi, même involontairement, des attentes spécifiques et différenciées sur les filles et les garçons, lesquelles influencent leurs choix, leurs préférences, leurs attitudes et leurs comportements en société. Cette socialisation s'effectue tant par le biais de la famille, de l'école et des pairs que par les différents médias de communication, qui renvoient souvent des images stéréotypées des sexes.».

Source : Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2019) : p. 36.

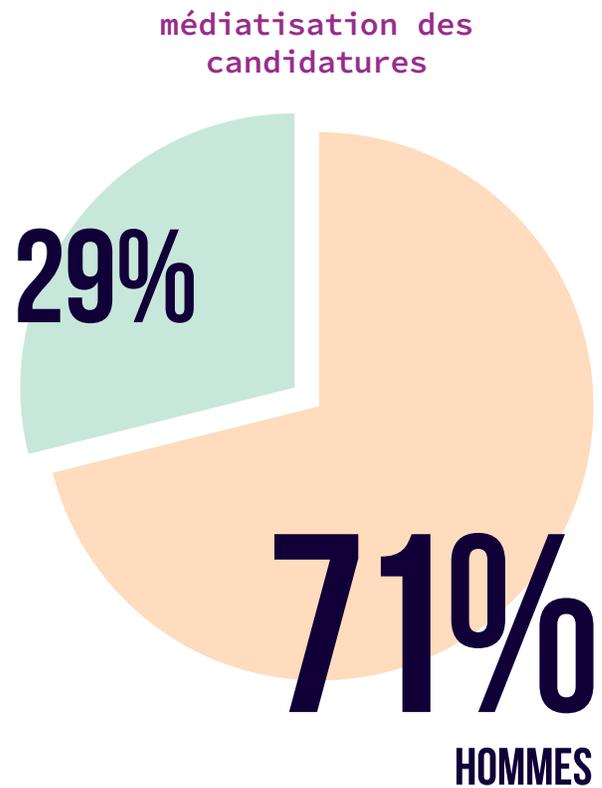
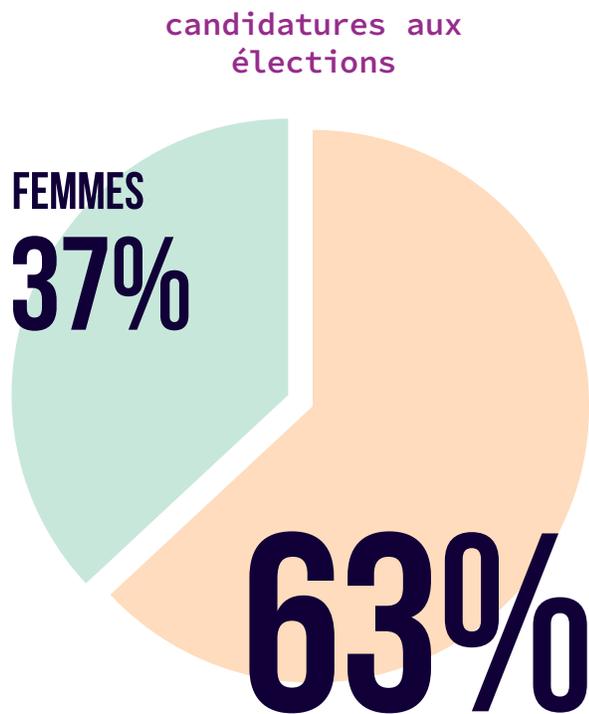
Parmi les limites rapportées par les femmes élues dans la réalisation de la conciliation famille-travail, l'avis souligne : la rémunération insuffisante, le manque de soutien administratif et politique, l'inflexibilité des horaires et des lieux de travail, ainsi que l'exigence des représentations qui impose un choix conflictuel avec les obligations familiales.

En juin 2016, le gouvernement du Québec a modifié la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, permettant aux élues et aux élus du palier municipal de s'absenter des séances du conseil pour une période maximale de dix-huit (18) semaines en raison d'une grossesse, d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Le traitement médiatique des femmes en politique

Les médias ont aussi été identifiés comme l'un des obstacles à la participation des femmes à la vie politique active. Les médias, en tant qu'intermédiaires entre les citoyens et le milieu politique, occupent « une place prépondérante quant à l'image publique des politiciennes ¹⁸⁷ ». Ainsi, des distinctions associées au genre dans le traitement et le discours médiatique persistent à travers le temps. Lors des élections municipales de novembre 2017, plus d'hommes (63 %) que de femmes (37 %) ont présenté leur candidature. Cependant, l'espace médiatique occupé par les candidats (71 %) et celui occupé par les candidates (29 %) présentaient des proportions inégales.

Selon ce portrait, les médias semblaient avoir besoin de spécifier davantage la formation des femmes et leurs situations familiales.



Source : Théberge-Guyon, M., C. Bourassa-Dansereau, L. Morin et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2018).

Les discriminations systémiques

La documentation qui s'intéresse aux femmes dans les lieux décisionnels se concentre davantage sur les obstacles rencontrés lorsqu'elles se présentent en politique, alors que les défis consistent également à les maintenir dans leurs fonctions une fois élues. La culture « boys clubs » du milieu politique et le climat de travail sont souvent des causes pouvant expliquer le retrait des femmes après avoir effectué un mandat : « Il faut donc tenir compte de la discrimination systémique vécue par les femmes en politique municipale au sens que la structure municipale actuelle, bien que neutre en apparence, favorise par ses pratiques une conception plus masculine du pouvoir¹⁸⁸ ».

En 2017, la Fédération québécoise des municipalités a effectué un sondage auprès de ses membres élues, celle-ci concluait que 30 % des élues ont mentionné avoir déjà été victimes d'intimidation, de harcèlement psychologique ou de discrimination dans le cadre de leurs fonctions¹⁸⁹. Les mairesses sont les plus touchées par cette problématique : 52 % d'entre elles ont déclaré en avoir été victimes. Les situations d'intimidation étaient les problématiques les plus fréquentes. Lorsqu'il était question de discrimination, près de 20 % des élues (contre 12 % des élus) mentionnent avoir vécu une telle situation. Parmi les types de discrimination rapportés : les propos racistes et discriminants, les blagues et les commentaires sexistes et les différences d'opinion politique.

Le manque de diversité féminine en politique

La documentation concernant les femmes autochtones, en situation de handicap ou s'identifiant à une minorité visible, ethnique ou religieuse qui occupent des fonctions de mairesse ou de conseillère est quasi inexistante¹⁹⁰. Les rares données disponibles concernent principalement les élues et élus de la ville de Montréal lors des élections municipales de novembre 2017. Ainsi, uniquement 9,5 % des femmes élues et qui ont répondu au sondage s'identifiaient comme « personne handicapée », « minorité visible » et « minorité ethnique¹⁹¹ ». Pour ce qui est des seize (16) autres régions administratives, aucune statistique officielle ne dénombre la proportion de femmes issues de la « diversité » dans les conseils municipaux¹⁹².

« Pour augmenter le nombre de femmes en politique municipale, il faudrait qu'elles soient deux fois plus nombreuses à se porter candidates. Il nous apparaît également qu'il devrait y avoir plus de diversité parmi les femmes, ainsi que parmi les hommes¹⁹³ ».

Toutefois, un constat demeure : ces femmes sont sous-représentées – pour ne pas dire quasi absentes – en politique municipale. Celles-ci, en plus d'être confrontées aux obstacles vécus par les femmes qui veulent entrer en politique, vivent des difficultés supplémentaires dues au croisement de multiples discriminations liées à l'identité de genre, à l'origine ethnique, à la couleur de la peau, et à l'appartenance religieuse.

BIBLIOGRAPHIE

État des lieux

- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2019). *État des lieux : Femmes et Gouvernance* : 10 p.
- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). *États des lieux – l'autonomie économique des femmes* : 24 p.
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *État des lieux. Les grands enjeux pour les femmes au Bas-Saint-Laurent*. 9 p.
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2019). *L'enjeu des violences faites aux femmes au Bas-Saint-Laurent – recommandations* : 2 p.
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport : État des lieux dans la Capital-Nationale* : 17 p.
- Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (2019). *État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches. Statistiques et constats régionaux* : 18 p.
- Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Égalité entre femmes : accessibilité aux soins de santé et services sociaux pour les nord-côtières. Rapport d'enquête* : 37 p.
- ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Le logement : un élément phare pour être à l'abri de la violence, dans « État des lieux régional 2019 : enjeux urgents pour les femmes en Estrie »* : 13 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : 20 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Accès aux services et sous-financement du réseau, dans « État des lieux »* : 20 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *La réalité des proches aidantes en emploi. Fiche numéro 1* : 7 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *Scolarité et égalité en emploi, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 2* : 6 p.

- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *Femmes et pauvreté*, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 3: 6 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Femmes et politique*, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 4: 6 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Droit des femmes*, dans « Ensemble pour une réelle égalité ». Secrétariat à la condition féminine, fiche numéro 5: 6 p.
- Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Empreintes de femmes: un pas de plus vers l'autonomie économique des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté – État des lieux*: 18 p.
- Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Visons l'accès au logement abordable et sécuritaire dans les Laurentides*, dans « Empreintes des femmes – État des lieux »: 18 p.
- Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises: des enjeux sous enquête*: 11 p.
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux prioritaires en Mauricie*: 11 p.
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et entre toutes les femmes – Les enjeux dans les territoires de la Mauricie*: 16p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2017). *Rapport de synthèse – Égalité femmes-hommes: nos municipalités au cœur de la solution*: 46 p.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional. Analyse thématique de l'état de l'égalité en Montérégie*: 25 p.
- Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *État des lieux des enjeux de logements vécus par les Montréalaises*: 16 p.
- Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *État des lieux du Saguenay – Lac-Saint-Jean: Femmes et pauvreté*: 2 p.
- Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean (2018). *Pour une gouvernance équitable: des changements structurels sont nécessaires – Rapport d'analyse comparative entre les sexes plus*. 69 p.

Ressources documentaires

- Action des femmes handicapées de Montréal (2016). *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes*. Mémoire remis dans le cadre de la consultation. Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes: 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2HoMWQE> (consulté le 25 avril 2019).

- Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada : feuillets d'informations nationaux, provinciaux et territoriaux, 2016*. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. [en ligne] <http://bit.ly/30Sr0q1> (consulté le 22 mai 2019).
- Binette Charbonneau, Anne (2018). « Combien de personnes vivent seules au Québec en 2016 ? ». Données sociodémographiques en bref. Institut de la statistique du Québec, vol. 22, no 2, février : pp. 1-7. [en ligne], <https://bit.ly/2sqsCdj>
- Centre de Recherche sur les milieux insulaires et maritimes (2017). *Diagnostic du système de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et analyse des besoins en mobilité : secteur Îles-de-la-Madeleine*. 80 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jkc7ak> (consulté le 21 avril 2019).
- Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Portrait de la situation des Québécoises sur le marché du travail au cours des 35 dernières années*. Institut de la statistique du Québec, n° 2 : 14 p. [en ligne] <http://bit.ly/31Ov5fb> (consulté le 11 juin 2019).
- Collège québécois des médecins de familles (2015). *La pauvreté – Outil pour les médecins de famille au Québec*. Agence de santé publique du Canada : 5 p. [en ligne] <http://bit.ly/2L4BuO6> (consulté le 17 juin 2019).
- Commissaire à la santé et au bien-être (2012). *État de la situation sur la santé mentale au Québec et réponse du système de santé et de services sociaux*: 232 p. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2FPwZTh> (consulté le 14 juin 2019).
- Commissaire à la Santé et au Bien-être (2015). *Perceptions et expériences de soins des personnes de 55 ans et plus : le Québec comparé – Résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2014*. Gouvernement du Québec : 156 p. [en ligne] <http://bit.ly/2xyU0Wm> (consulté le 14 juin 2019).
- Commissaire à la Santé et au Bien-être (2016). *Entendre la voix citoyenne pour améliorer l'offre de soins et services*. Gouvernement du Québec, *Rapport d'appréciation thématique de la performance du système de santé et des services sociaux 2016*: 160 p. [en ligne] <http://bit.ly/30bQw8r> (consulté le 17 juin 2019).
- Commissaire à la Santé et au bien-être (2017). *La performance du système de Santé et de Services Sociaux québécois – 2016*. Gouvernement du Québec : 58 p. [en ligne] <http://bit.ly/2GaiTMP> (consulté le 17 juin 2019).
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *La mobilité : un droit déterminant*. *Bulletin n° 20, nov. 2016*: 9 p. [en ligne] (consulté le 12 avril 2019).
- Conseil du statut de la femme (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité*. Gouvernement du Québec : 129 p. [en ligne] <http://bit.ly/2wBVOgx> (consulté le 1 juin 2019).

- Conseil du statut de la femme (2017). *La place des femmes en politique au Québec. Proposition de réponse du Conseil du statut de la femme à la consultation de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique*. Gouvernement du Québec : 23 p. [en ligne] <http://bit.ly/315A4YD> (consulté le 1 juin 2019).
- Conseil du statut de la femme (2018). *Portrait des Québécoises - Éditions 2018*. Québec: 54 p. [en ligne], <https://bit.ly/2HviW8l>
- Conseil des Montréalaises (2007). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes. Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal* : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VST6Sa> (consulté le 21 avril 2019).
- Conseil des Montréalaises (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible*. Ville de Montréal : 32 p. [en ligne] <http://bit.ly/2MGkLIS> (consulté le 6 mai 2019).
- Conseil des Montréalaises (2017). *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.e.s de Montréal*. Ville de Montréal : 50 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QLZ8Pr> (consulté le 30 mai 2019).
- Conseil du Statut de la femme (2018). *Portrait les proches aidantes et les proches aidants au Québec. Analyse différenciée selon les sexes : 70 p.* [En ligne] <http://bit.ly/2RulUf6> (consulté le 14 juin 2019).
- Conseil du statut de la femme (2019). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs – Ensemble du Québec*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2MBeAPU> (consulté le 1 juin 2019)
- Corriveau, J. (mars 2019). *Le dernier dénombrement montre une aggravation du phénomène de l'itinérance*. Le Devoir. [en ligne] <http://bit.ly/2x0IWks> (consulté le 6 mai 2019).
- Couturier, E. et S. Tremblay-Pepin (2015). *Rapport de recherche – Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques : 58 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XR04bk> (consulté le 17 juin 2019).
- Deslauriers, Mélanie (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec – Volume 6: Déplacements et transport, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec* : 31 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VDDrGW> (consulté le 17 avril 2019).
- Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (2017). *La pauvreté et les inégalités sociales, de graves menaces à la santé des populations. Gouvernement du Québec, Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal et de la Capital-Nationale – Déposé dans le cadre de la consultation du Gouvernement du Canada en vue de l'élaboration d'une Stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté* : 49 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XLDnoZ> (consulté le 17 juin 2019).
- DUCHÈNE, Chantale (2011). *Gender and Transport. International Transport Forum: Discussion Paper 2011*: 11 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JFRTXK> (consulté le 15 avril 2019).

- Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Les conséquences du décrochage scolaire des filles*. Guide de présentation : 8 p.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015). *Adaptation de l'intervention et des services aux besoins et réalités des femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et de leurs enfants* : 15 p. (en ligne) http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/2015-04-23-fmhf-presentation_rapport.pdf
- Fédération québécoise des municipalités (2017). *Des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités* : 46 p. [en ligne] <http://bit.ly/2leZzOC> (consulté le 30 mai 2019).
- Fontaine. L., N. Ferreira et S. Mederi (2018). *Avis du Regroupement Naissance-renaissance. Rapport présenté à M Dainius Pūras, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible* : 38 p. [en ligne] <http://bit.ly/3247OWF> (consulté le 15 juin 2019).
- FRAPRU (2019). *Dossier noir. Femmes, logement et pauvreté – 5e Édition. Front d'action populaire en réaménagement urbain* : 12 p.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (2013) *Urgence en la demeure. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement* : 41 p. [en ligne] <http://bit.ly/31FhFC8> (consulté le 5 juin 2019).
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (2013). *Urgence en la demeure. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement* : 46 p.
- Gouvernement du Canada. *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé, dans « Sciences, recherche et données de la santé »*. Mise à jour en juillet 2019. [en ligne] <http://bit.ly/2FWvjYg> (consulté le 17 juin 2019).
- Gouvernement du Québec (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : contrer la violence conjugale* : 56 p. [en ligne] <http://bit.ly/2HGyZP4> (consulté le 24 mai 2019).
- Gouvernement du Québec (2018). *Transporter le Québec vers la modernité. Politique de mobilité durable – 2030. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* : 54 p.[en ligne] <http://bit.ly/2YkKocP> (consulté le 12 avril 2019).
- Gouvernement du Québec (2019). *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès – Rapport final* : 505 p.
- Gouvernement du Québec, ministère des Transports (2019). *Guide d'analyse du genre adapté au domaine du transport. Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes* : 67 p. [en ligne] <http://bit.ly/2vSsylA> (consulté le 15 avril 2019).

- Institut national de santé publique du Québec (2016). *Le vieillissement au Québec – Portrait démographique. Gouvernement du Québec* [en ligne] <http://bit.ly/2XhW1EJ> (consulté le 20 mai 2019).
- Institut national de santé publique du Québec (2017). *Politique de mobilité durable : perspective de santé publique – Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique en vue de l’adoption d’une politique de mobilité durable. Gouvernement du Québec* : 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2WLP1Lt> (consulté le 26 avril 2019).
- Institut national de santé publique du Québec (2019). Maltraitance envers les personnes âgées, dans « Sécurité, prévention de la violence et des traumatismes ». Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/30UtP9P> (consulté le 22 mai 2019).
- Institut statistique du Québec. *Population et démographie – Naissance et fécondité – Taux de fécondité selon le groupe d’âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec [1951-2017]*. [en ligne], <https://bit.ly/2U0gAUv> (consulté le 27 février 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d’activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Méthodologie et description de la population visée. Volume 1* : 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VmvfWB>(consulté le 25 avril 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2014). *Regard sur la mobilité québécoise. Juin 2014, vol. 8, n° 3*. [en ligne] <http://bit.ly/2PUIM6I> (consulté le 15 avril 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2018). *Population des 25-64 ans titulaires d’un grade universitaire selon le plus haut grade obtenu et le sexe, Montréal et ensemble du Québec, 2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2xnOPbz> (consulté le 12 juin 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2018). *Population des 25-64 ans titulaires d’un grade universitaire selon le plus haut grade obtenu et le sexe, Montréal et ensemble du Québec, 2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2xnOPbz> (consulté le 12 juin 2019).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2019). *Rapport de dépendance économique et indice de dépendance économique provincial, selon le sexe, ensemble du Québec, 2012-2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2RGzbBv> (consulté le 12 juin 2019).
- Institut de la statistique du Québec (2019). *Caractéristiques du marché du travail selon le sexe, population de 15 ans et plus, ensemble du Québec, 2014-2018. Coup d’œil sur les régions et les MRC, dans « Statistiques et publications »*. [en ligne] <http://bit.ly/2XbW1lm> (consulté le 10 juin 2019).
- Laforest, J., Maurice, p. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *L’ampleur de la violence vécue en milieu autochtone, dans « Rapport québécois sur la violence et la santé »*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. [en ligne] https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebécois_violence_sante.pdf (consulté le 22 mai 2019).

- LAMBRICK, M., et L. RAINERO (2013). *Villes sûres. Fonds de développement des Nations unies pour les femmes*. [en ligne] <http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1304107072.pdf> (consulté le 11 avril 2019).
- Ministère de la Famille (2018). *Les aînés du Québec. Quelques données récentes. Gouvernement du Québec – 2e édition*. [en ligne] <http://bit.ly/2Im2Soc> (consulté le 20 mai 2019).
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2008). *Politique de périnatalité – 2008-2018 (Synthèse). Gouvernement du Québec*: 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2LDjVUM> (consulté le 15 juin 2019).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Faire ensemble et autrement – Plan d’action en santé mentale 2015-2020. Gouvernement du Québec*: 73 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jd6KZm> (consulté le 13 juin 2019).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale – 2017-2013: un revenu de base pour une société plus juste. Gouvernement du Québec*: 79 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 14 juin 2019).
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2018). *Distribution des accouchements, césariennes, naissances vivantes, mortinaissances, selon la région de traitement, ensemble du Québec*. Banque de données MED-ÉCHO [en ligne] <http://bit.ly/2XpT1ql> (consulté le 15 juin 2019).
- Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (2017). *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation social 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste. Gouvernement du Québec, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l’action communautaire*: 82 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 10 juin 2019).
- Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (Avril 2019). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d’assistance sociale. Direction de l’analyse et de l’information de gestion*: 21 p. [en ligne] <http://bit.ly/2KOM7oi> (consulté le 12 juin 2019).
- Ministère de la Sécurité publique (2017). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec en 2015*. Direction de la prévention et de l’organisation policière, Ministère de la Sécurité [en ligne] <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015.html>
- Nations Unies (2006). *Mettre fin à la violence à l’égard des femmes. Des paroles aux actes. Étude du Secrétariat général – Nations Unies*: 196 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JMT2h5> (consulté le 19 mai 2019).
- OCDE (2012). *Inégalités hommes-femmes. Il est temps d’agir*. 132 p.
- Office des personnes handicapées du Québec (2005). *Guide d’accessibilité et d’adaptation des services gouvernementaux. Les services de l’État, c’est aussi pour les personnes handicapées*. 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Hk2CWg> (consulté le 30 avril 2019).

- Organisation des Nations Unies (2000). *Les femmes et la santé*. Dans, « *Les femmes en l'an 2000: Égalité entre les sexes, développement et paix pour XXI^e siècle* ». Fiche n°3. [en ligne] <http://bit.ly/2Xtl02C> (consulté le 17 juin 2019).
- ONU Femmes (2010). *Transports publics sécuritaires pour les femmes*, dans « *Villes sûres* ». Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes. [en ligne] <http://bit.ly/2JsJNSo> (consulté le 11 avril 2019).
- Organisation mondiale de la santé (2015). *La césarienne: une intervention à ne pratiquer qu'en cas de nécessité médicale*. [en ligne] <http://bit.ly/2JkUS6m> (consulté le 15 juin 2019).
- Radio-Canada (2018). *Les gynécologues préoccupés par la multiplication des césariennes*. [en ligne] <http://bit.ly/2JnAlbX> (consulté le 15 juin 2019).
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2011). *Santé mentale au Québec: Les organismes communautaires de femmes à la croisée des chemins*: 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JiblsY> (consulté le 15 juin 2019).
- Réseau d'Action des Femmes handicapées Canada (2013). *Les femmes en situation de handicap et de violence – Fiche d'information*. [en ligne] <http://bit.ly/2Kfh2sK> (consulté le 22 mai 2019).
- Réseau d'action des Femmes handicapées Canada (2013). *Fiche d'information – Les femmes en situation de handicap et le logement*: 4 p. [en ligne] <http://bit.ly/2X1mqTK> (consulté le 5 mai 2019)
- Réseau FADOQ (2016). *Les aînés et le logement – Une situation particulière. Avis présenté à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*: 28 p. [en ligne] <http://bit.ly/2lqo38F> (consulté le 20 mai 2019).
- Rodrigue, S. (2016). *L'itinérance cachée au Canada*. Statistique Canada « *Regard sur la société canadienne* », No 75-006-X au catalogue ISSN 2291-0859: 11 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XBJugV> (consulté le 6 mai 2019).
- ROUX, Martine (2018). *Harcèlement dans les transports en commun: un fléau banalisé*. *La Gazette des femmes*. [en ligne] <http://bit.ly/2YAYTtx> (Consulté le 25 avril 2019).
- Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2KdCq1o> (consulté le 20 mai 2019).
- Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec: 131 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 10 juin 2019).

- Secrétariat à la condition féminine (2017). *Femmes et pouvoir – Élections municipales 2005 à 2017*. Gouvernement du Québec.
- Secrétariat aux aînés (2017). *Plan d'action gouvernemental contre la maltraitance envers les personnes âgées – 2017-2022*. Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille : 81 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Wz0vGM> (consulté le 22 mai 2019).
- Société d'habitation du Québec (2012). *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité*. Gouvernement du Québec, *l'habitat en bref* : 12 p. [en ligne] <http://bit.ly/2KHcs6R> (consulté le 5 juin 2019).
- Société d'habitation du Québec (2018). *L'habitation en bref*. Gouvernement du Québec : 2p. [en ligne] <http://bit.ly/2Xt22hU> (consulté le 5 juin 2019).
- Statistique Canada (Page consultée le 20 février 2019). *Peuple autochtone – Faits saillant en tableaux, Recensement de 2016. Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total – âge, répartition en % (2011)*, Canada, provinces et territoires. [en ligne], <https://bit.ly/2Fplwlj>
- Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal [Région métropolitaine de recensement]*, Québec et Québec [Province]. [en ligne], <https://bit.ly/2SyQ8Br> (Page consultée le 20 février 2019).
- Statistique Canada. *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014. Section 2. Tendances en matière de violence conjugale auto-déclarée au Canada*. [en ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14303/01-fra.htm>
- Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014*. Tableau 1.4, Victimes de violence conjugale auto-déclarées au cours des cinq années précédentes, selon la province, 2004, 2009, 2014. 87 p. [en ligne] https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=_lY9lAaJ
- Statistique Canada (2017). *Recensement en bref – Les conditions de logement des peuples Autochtones au Canada. Recensement de la population, 2016* : 7 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QgnUqV> (consulté le 5 mai 2019).
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2017). *Recherche qualitative sur les obstacles à l'emploi ou aux études perçus par les femmes éloignées du marché du travail des Îles-de-la-Madeleine*.
- Théberge-Guyon, Marianne, Catherine Bourassa-Dansereau, Laurence Morin et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2018). *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales*. Montréal/Longueuil : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.

- Vecchio K. (2019). *Survivre à la violence et renforcer la résilience – Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence. Rapport du Comité permanent de la condition féminine – 15e rapport*: 83 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XhmyyA> (consulté le 23 mai 2019).
- Ville de Montréal (2017). *Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal*: 3p. *Communiqué* [en ligne] <http://bit.ly/2Z84B6h> (consulté le 1 juin 2019).

ANNOTATIONS

- 1 Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province]*. [en ligne], <https://bit.ly/2SyQ8Br> (consulté le 20 février 2019)
- 2 Ibid.
- 3 Ibid.
- 4 Statistique Canada. *Peuple autochtone – Faits saillant en tableaux, Recensement de 2016. Population ayant une identité autochtone selon les deux sexes, total – âge, répartition en % (2011), Canada, provinces et territoires*. [en ligne], <https://bit.ly/2Fplwlj> (consulté le 20 février 2019)
- 5 Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal [Région métropolitaine de recensement], Québec et Québec [Province]*. [en ligne], <https://bit.ly/2SyQ8Br> (consulté le 20 février 2019)
- 6 Institut statistique du Québec (2017). *Mariage, nuptialité et situation conjugale*, dans « Le bilan démographique du Québec. Édition 2017 ». Québec, L’Institut : 35 p. [en ligne], <http://bit.ly/2Q2lJHi>
- 7 L’indice synthétique de fécondité correspond au nombre moyen d’enfants qu’auraient les femmes d’un groupe si elles connaissaient, tout au long de leur vie féconde, les niveaux de fécondité par âge d’une année ou d’une période donnée. Source : Institut statistique du Québec. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2018*. Québec, L’Institut : 35 p. [en ligne], <https://bit.ly/2NCroTc> (consulté le 27 février 2019)
- 8 Institut statistique du Québec. *Population et démographie – Naissance et fécondité – Taux de fécondité selon le groupe d’âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec [1951-2017]*. [en ligne], <https://bit.ly/2U0gAUv> (consulté le 27 février 2019)
- 9 Conseil du statut de la femme (2018). *Portrait des Québécoises - Éditions 2018*. Québec, 12 p. [en ligne], <https://bit.ly/2HviW8l>
- 10 Binette Charbonneau, Anne (2018). « Combien de personnes vivent seules au Québec en 2016 ? ». Données sociodémographiques en bref. Institut de la statistique du Québec, vol. 22, no 2, février : pp.1-7. [en ligne], <https://bit.ly/2sqscDj>

- 11 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Empreintes de femmes : un pas de plus vers l'autonomie économique des femmes en situation de vulnérabilité ou de pauvreté – État des lieux* : 18 p.
- 12 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation social 2017-2023. Un revenu de base pour une société plus juste*. Gouvernement du Québec, Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire : 82 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 10 juin 2019).
- 13 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec : 131 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 10 juin 2019).
- 14 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Op. cit.*
- 15 Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Les conséquences du décrochage scolaire des filles. Guide de présentation* : 8 p.
- 16 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et entre toutes les femmes – Les enjeux dans les territoires de la Mauricie*. Gouvernement du Québec : 12 p.
- 17 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : 20 p.
- 18 Fédération autonome de l'enseignement (2012). *Op. cit.*
- 19 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2017). *Rapport de synthèse – Égalité femmes-hommes : nos municipalités au cœur de la solution*. 46 p.
- 20 Gouvernement du Québec (2019). Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès – Rapport final : 505 p.
- 21 Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Portrait de la situation des Québécoises sur le marché du travail au cours des 35 dernières années*. Institut de la statistique du Québec, n° 2 : 14 p. [en ligne] <http://bit.ly/31Ov5fb> (consulté le 11 juin 2019).
- 22 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (2019). *État de situation sur la pauvreté des femmes en Chaudière-Appalaches. Statistiques et constats régionaux* : 18 p.
- 23 Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2019). *Rapport de dépendance économique et indice de dépendance économique provincial, selon le sexe, ensemble du Québec, 2012-2016*. [en ligne] <http://bit.ly/2RGzbBv> (consulté le 12 juin 2019).
- 24 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Op. cit.*
- 25 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Op. cit.*

- 26 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *Op. cit.*
- 27 Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Op. cit.*
- 28 Regroupement des femmes de l’Abitibi-Témiscamingue (2020). *États des lieux – l’autonomie économique des femmes* : 24 p.
- 29 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). *Op. cit.*
- 30 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Op. cit.*
- 31 Conseil du statut de la femme (2018). *Op. cit.*
- 32 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Op. cit.*
- 33 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête* : 11 p.
- 34 Conseil du statut de la femme (2018). *Op. cit.*
- 35 Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *État des lieux du Saguenay – Lac-Saint-Jean : Femmes et pauvreté* : 2 p.
- 36 Conseil du Statut de la femme (2018). *Portrait les proches aidantes et les proches aidants au Québec. Analyse différenciée selon les sexes.*
[en ligne] <http://bit.ly/2RulUf6> (consulté le 14 juin 2019).
- 37 Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *Op. cit.*
- 38 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2018). *La réalité des proches aidantes en emploi.* Fiche numéro 1 : 7 p.
- 39 Regroupement des femmes de l’Abitibi-Témiscamingue (2020). *États des lieux – l’autonomie économique des femmes* : 1 p.
- 40 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2019). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux prioritaires en Mauricie* : 11 p.
- 41 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2019). *L’enjeu des violences faites aux femmes au Bas-Saint-Laurent – recommandations* : 2 p.
- 42 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional. Analyse thématique de l’état de l’égalité en Montérégie* : 25 p. (p 13).
- 43 Nations Unies (2006). *Mettre fin à la violence à l’égard des femmes. Des paroles aux actes.* Étude du Secrétariat général – Nations Unies. [en ligne] <http://bit.ly/2JMT2h5> (consulté le 19 mai 2019).
- 44 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l’égalité. Stratégie gouvernementale pour l’égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.* Gouvernement du Québec : 131 p. (p. 97). [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 20 mai 2019).

- 45 Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada : feuillets d'informations nationaux, provinciaux et territoriaux, 2016*. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. [en ligne] <http://bit.ly/30Sr0q1> (consulté le 22 mai 2019).
- 46 Les infractions sexuelles sont composées des agressions sexuelles et des « autres infractions d'ordre sexuel » qui comprennent des infractions qui visent notamment les cas de l'exploitation sexuelle, le voyeurisme et l'inceste.
- 47 Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Op. cit.*
- 48 Institut national de santé publique du Québec (2019). *Maltraitance envers les personnes âgées*, dans « Sécurité, prévention de la violence et des traumatismes ». Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/30UtP9P> (consulté le 22 mai 2019).
- 49 Réseau d'Action des Femmes handicapées Canada (2013). *Les femmes en situation de handicap et de violence* – Fiche d'information. [en ligne] <http://bit.ly/2Kfh2sK> (consulté le 22 mai 2019).
- 50 Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *L'ampleur de la violence vécue en milieu autochtone*, dans « Rapport québécois sur la violence et la santé ». Montréal : Institut national de santé publique du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/30Sr0q1> (consulté le 22 mai 2019).
- 51 Le gouvernement du Québec définit « l'agression sexuelle » comme étant un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou en l'absence de consentement valide. **Référence :** Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.) (2018). « Les agressions sexuelles ». *Op. cit.*
- 52 Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.) (2018). *Op. cit.*
- 53 Allen. M., et K. McCarthy (2018). *Op. cit.*
- 54 Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (dir.) (2018). *Op. cit.*
- 55 Secrétariat à la condition féminine (2016). *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Gouvernement du Québec: [en ligne] <http://bit.ly/2KdCq1o> (consulté le 20 mai 2019).
- 56 Gouvernement du Québec (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023: contrer la violence conjugale: 56 p. (3 p.)* [en ligne] <http://bit.ly/2HGyZP4> (consulté le 24 mai 2019)
- 57 Ministère de la Sécurité publique (2017). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec en 2015*. Direction de la prévention et de l'organisation policière, Ministère de la Sécurité. [en ligne] www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015.html
- 58 Statistique Canada. *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014*. Section 2. Tendances en matière de violence conjugale auto-déclarée au Canada. [en ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14303/01-fra.htm>

- 59 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2019). *Op. cit.*
- 60 Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada, un profil statistique — 2014. Tableau 1.4, Victimes de violence conjugale auto-déclarées au cours des cinq années précédentes, selon la province, 2004, 2009, 2014.* 87 p. [en ligne] https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14303-fra.pdf?st=_IY9IAaJ
- 61 Secrétariat aux aînés (2017). *Plan d'action gouvernemental contre la maltraitance envers les personnes âgées – 2017-2022.* Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille : 81 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Wz0vGM> (consulté le 22 mai 2019).
- 62 Institut national de santé publique du Québec (2019). *Op. cit.*
- 63 Vecchio K. (2019). *Survivre à la violence et renforcer la résilience – Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence.* Rapport du Comité permanent de la condition féminine – 15e rapport : 83 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XhmyyA> (consulté le 23 mai 2019).
- 64 Les données comprennent : les maisons d'hébergement, les maisons d'hébergement de deuxième étape, les centres d'urgence pour femmes, les refuges d'urgence, les réseaux de maisons d'hébergement et autres établissements d'hébergement offrant des services aux femmes victimes de violence.
- 65 Une maison de deuxième étape, aussi appelée maison de transition, est « un logement sûr offrant des services d'appui (y compris l'appui provenant des autres résidentes) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence ».
- 66 Réseau d'Action des Femmes handicapées Canada (2013). *Op. cit.*
- 67 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Accès aux services et sous-financement du réseau, dans « État des lieux »* : 20 p. (7 p.)
- 68 Vecchio K. (2019). *Op. cit.*
- 69 Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015). *Adaptation de l'intervention et des services aux besoins et réalités des femmes immigrantes, issues des communautés culturelles et de leurs enfants.* 15 p. [en ligne] http://fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/2015-04-23-fmhf-presentation_rapport.pdf
- 70 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête* : 11 p.
- 71 Ibid.
- 72 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 15 p. (13 p.)
- 73 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Op. cit.*

- 74 Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2011). *Santé mentale au Québec : Les organismes communautaires de femmes à la croisée des chemins* : 27 p. [en ligne] http://rqasf.qc.ca/files/synthese_sante_mentale.pdf (consulté le 20 mai 2019).
- 75 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête* : 11 p.
- 76 Front d'action populaire en réaménagement urbain (2013) *Urgence en la demeure*. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement : 41 p. [en ligne] <http://bit.ly/31FhFC8> (consulté le 5 juin 2019).
- 77 FRAPRU (2019). *Dossier noir. Femmes, logement et pauvreté – 5e Édition. Front d'action populaire en réaménagement urbain* : 12 p.
- 78 Société d'habitation du Québec (2012). *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité*. Gouvernement du Québec, l'habitat en bref : 12 p. [en ligne] <http://bit.ly/2KHcs6R> (consulté le 5 juin 2019).
- 79 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *État des lieux des enjeux de logements vécus par les Montréalaises* : 16 p.
- 80 Société d'habitation du Québec (2018). *L'habitation en bref*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2Xt22hU> (consulté le 5 juin 2019).
- 81 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 82 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 83 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Visons l'accès au logement abordable et sécuritaire dans les Laurentides*, dans « Empreintes des femmes – État des lieux » : 18 p. [en ligne] <http://bit.ly/2WQJQPF>
- 84 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : 20p.
- 85 Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). *État des lieux. Autonomie économique des femmes* : 19 p. (p. 11).
- 86 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 15 p.
- 87 INSPQ (2016). *Le vieillissement au Québec – Portrait démographique*. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2XhW1EJ> (consulté le 20 mai 2019).
- 88 Ministère de la Famille (2018). *Les aînés du Québec. Quelques données récentes*. Gouvernement du Québec – 2e édition. [en ligne] <http://bit.ly/2Im2Soc> (consulté le 20 mai 2019).

- 89 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 90 Réseau des femmes des Laurentides (2019). *Op. cit.*
- 91 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 92 Réseau FADOQ (2016). *Les aînés et le logement – Une situation particulière*. Avis présenté à Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire : 28 p. [en ligne] <http://bit.ly/2lqo38F> (consulté le 20 mai 2019).
- 93 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *Op. cit.*
- 94 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *Op. cit.*
- 95 Ibid.
- 96 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Le logement : un élément phare pour être à l’abri de la violence*, dans « État des lieux régional 2019 : enjeux urgents pour les femmes en Estrie » : 13 p. (pp. 7-8).
- 97 Front d’action populaire en réaménagement urbain (2013). *Urgence en la demeure*. Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement : 46 p.
- 98 Table des groupes de femmes de Montréal (2019). *Op. cit.*
- 99 Réseau d’action des Femmes handicapées Canada (2013). *Fiche d’information – Les femmes en situation de handicap et le logement* : 4 p. [en ligne] <http://bit.ly/2X1mqTK> (consulté le 5 mai 2019)
- 100 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *Op. cit.*
- 101 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 102 Statistique Canada (2017). *Recensement en bref – Les conditions de logement des peuples Autochtones au Canada*. Recensement de la population, 2016 : 7 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QgnUqV> (consulté le 5 mai 2019).
- 103 Conseil des Montréalaises (2017). *L’itinérance des femmes à Montréal. Voir l’invisible*. Ville de Montréal : 32 p. [en ligne] <http://bit.ly/2MGkLLS> (consulté le 6 mai 2019).
- 104 Rodrigue, S. (2016). *L’itinérance cachée au Canada*. Statistique Canada « Regard sur la société canadienne », No 75-006-X au catalogue ISSN 2291-0859 : 11 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XBjugV> (consulté le 6 mai 2019).
- 105 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional : analyse thématique de l’état de l’égalité en Montérégie* : 24 p. (p. 16)
- 106 Corriveau, J. (mars 2019). *Le dernier dénombrement montre une aggravation du phénomène de l’itinérance*. Le Devoir. [en ligne] <http://bit.ly/2x0IWks> (consulté le 6 mai 2019).

- 107 FRAPRU (2019). *Op. cit.*
- 108 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). *Les grands enjeux régionaux en condition féminine – État des lieux* : p. 7
- 109 Couturier, E. et S. Tremblay-Pepin (2015). *Rapport de recherche – Les mesures d’austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*. Institut de recherche et d’informations socioéconomiques [en ligne] <http://bit.ly/2XR04bk> (consulté le 17 juin 2019).
- 110 Commissaire à la Santé et au Bien-être (2016). *Entendre la voix citoyenne pour améliorer l’offre de soins et services*. Gouvernement du Québec, Rapport d’appréciation thématique de la performance du système de santé et des services sociaux 2016 : 160 p. [en ligne] <http://bit.ly/30bQw8r> (consulté le 17 juin 2019).
- 111 Organisation des Nations Unies (2000). *Les femmes et la santé*. Dans, « Les femmes en l’an 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour XXIe siècle ». Fiche no3. [en ligne] <http://bit.ly/2XtI02C> (consulté le 17 juin 2019).
- 112 Collège québécois des médecins de familles (2015). *La pauvreté – Outil pour les médecins de famille au Québec*. Agence de santé publique du Canada : 5 p. [en ligne] <http://bit.ly/2L4BuO6> (consulté le 17 juin 2019).
- 113 Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-sud-de-l’Île-de-Montréal (2017). *La pauvreté et les inégalités sociales, de graves menaces à la santé des populations*. Gouvernement du Québec, Mémoire des directeurs de santé publique de Montréal et de la Capital-Nationale – Déposé dans le cadre de la consultation du Gouvernement du Canada en vue de l’élaboration d’une Stratégie canadienne de la réduction de la pauvreté : 49 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XLDnoZ> (consulté le 17 juin 2019).
- 114 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2018). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes : les enjeux prioritaires en Mauricie* : 11 p.
- 115 Gouvernement du Canada. *Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé*, dans « Sciences, recherche et données de la santé ». Mise à jour en juillet 2019 [en ligne] <http://bit.ly/2FWvjYg> (consulté le 17 juin 2019).
- 116 Commissaire à la Santé et au bien-être (2017). *La performance du système de Santé et de Services Sociaux québécois – 2016*. Gouvernement du Québec : 58 p. [en ligne] <http://bit.ly/2GaiTMP> (consulté le 17 juin 2019).
- 117 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 16 p.
- 118 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale – 2017-2013 : un revenu de base pour une société plus juste*. Gouvernement du Québec : 79 p. [en ligne] <http://bit.ly/2N9DLtm> (consulté le 14 juin 2019).

- 119 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Op. cit.*
- 120 Commissaire à la Santé et au Bien-être (2015). *Perceptions et expériences de soins des personnes de 55 ans et plus: le Québec comparé – Résultats de l'enquête internationale sur les politiques de santé du Commonwealth Fund de 2014*. Gouvernement du Québec : 156 p. [en ligne] <http://bit.ly/2xyU0Wm> (consulté le 14 juin 2019).
- 121 Commissaire à la santé et au bien-être (2012). *État de la situation sur la santé mentale au Québec et réponse du système de santé et de services sociaux* : 243p. Gouvernement du Québec [en ligne] <http://bit.ly/2FPwZTh> (consulté le 14 juin 2019).
- 122 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Faire ensemble et autrement – Plan d'action en santé mentale 2015-2020*. Gouvernement du Québec : 73 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jd6KZm> (consulté le 13 juin 2019).
- 123 Recit02 – Table de concertation des groupes de femmes du Saguenay – Lac-Saint-Jean (2019). *État des lieux du Saguenay – Lac-Saint-Jean : Femmes et pauvreté* : 2 p.
- 124 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (2019) : 18 p.
- 125 Cloutier-Villeneuve. L., et J. Rabemananjara (2016). *Portrait de la situation des Québécoises sur le marché du travail au cours des 35 dernières années*. Institut de la statistique du Québec, n° 2 : 14 p. [en ligne] <http://bit.ly/31Ov5fb> (consulté le 15 juin 2019).
- 126 Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (2011). *Santé mentale au Québec : Les organismes communautaires de femmes à la croisée des chemins* : 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2JiblsY> (consulté le 15 juin 2019).
- 127 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Op. cit.*
- 128 Fontaine. L., N. Ferreira et S. Mederi (2018). *Avis du Regroupement Naissance-rennaissance*. Rapport présenté à M Dainius Pūras, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible : 38 p. [en ligne] <http://bit.ly/3247OWF> (consulté le 15 juin 2019).
- 129 Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2008). *Politique de périnatalité – 2008-2018* (Synthèse). Gouvernement du Québec : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2LDjVUM> (consulté le 15 juin 2019).
- 130 Radio-Canada (2018). *Les gynécologues préoccupés par la multiplication des césariennes*. [en ligne] <http://bit.ly/2JnAlbX> (consulté le 15 juin 2019).
- 131 Organisation mondiale de la santé (2015). *La césarienne: une intervention à ne pratiquer qu'en cas de nécessité médicale* [en ligne] <http://bit.ly/2JkUS6m> (consulté le 15 juin 2019).
- 132 Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2018). *Distribution des accouchements, césariennes, naissances vivantes, mortinaissances, selon la région de traitement, ensemble du Québec*. Banque de données MED-ÉCHO [en ligne] <http://bit.ly/2XpT1ql> (consulté le 15 juin 2019).

- 133 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Op. cit.*
- 134 Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale (2019). *Les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport : État des lieux dans la Capitale-Nationale* : 17 p. (p. 10) [en ligne] <http://bit.ly/2E09B4C> (consulté le 11 avril 2019).
- 135 ONU Femmes (2010). *Transports publics sécuritaires pour les femmes*, dans « Villes sûres ». Centre de connaissances virtuel pour mettre fin à la violence contre les femmes. [en ligne] <http://bit.ly/2JsJNSo> (consulté le 11 avril 2019).
- 136 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 137 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *La mobilité : un droit déterminant*. Bulletin no 20, nov. 2016 : 9 p. (p. 1) [en ligne] (consulté le 12 avril 2019).
- 138 Gouvernement du Québec (2018). *Transporter le Québec vers la modernité. Politique de mobilité durable – 2030*. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : 54 p. (p. 3). [en ligne] <http://bit.ly/2YkKocP> (consulté le 12 avril 2019).
- 139 Gouvernement du Québec, ministère des Transports (2019). *Guide d'analyse du genre adapté au domaine du transport*. Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes : 67 p. [en ligne] <http://bit.ly/2vSsyla> (consulté le 15 avril 2019).
- 140 Institut de la statistique du Québec (2014). *Regard sur la mobilité québécoise*. Juin 2014, vol. 8, no 3. (p.23-30). [en ligne] <http://bit.ly/2PUIM6I> (consulté le 15 avril 2019).
- 141 DUCHÈNE, Chantale (2011). *Gender and Transport. International Transport Forum: Discussion Paper 2011*: 11. [en ligne] <http://bit.ly/2JFRTXK> (consulté le 15 avril 2019).
- 142 Institut de la statistique du Québec (2014). *Op. cit.*
- 143 Institut de la statistique du Québec (2014). *Op. cit.*
- 144 DESLAURIERS, Mélanie (2017). *Les personnes avec incapacité au Québec – Volume 6: Déplacements et transport*, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, Office des personnes handicapées du Québec : 31 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VDDrGW> (consulté le 17 avril 2019).
- 145 Gouvernement du Québec, ministère des Transports (2019). *Op. cit.*
- 146 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 147 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 148 Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (2020). *Égalité entre les femmes et entre toutes les femmes. Les enjeux dans les territoires de la Mauricie* : 16 p.

- 149 Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *Op. cit.*
- 150 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Op. cit.*
- 151 Conseil des Montréalaises (2007). *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*. Mémoire présenté à la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal : 47 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VST6Sa> (consulté le 21 avril 2019).
- 152 Conseil des Montréalaises (2007). *Op. cit.*
- 153 Centre de Recherche sur les milieux insulaires et maritimes (2017). *Diagnostic du système de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et analyse des besoins en mobilité : secteur Îles-de-la-Madeleine*. 80 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Jkc7ak> (consulté le 21 avril 2019).
- 154 Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2020). État des lieux. Autonomie économique des femmes : 19 p.
- 155 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *L'accès au transport : une des clés vers l'autonomie des femmes*, dans « État des lieux régional 2019 : enjeux urgents pour les femmes en Estrie » : 13 p. (pp. 9-11).
- 156 Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix). *Op. cit.*
- 157 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2017). *Recherche qualitative sur les obstacles à l'emploi ou aux études perçus par les femmes éloignées du marché du travail des Îles-de-la-Madeleine*.
- 158 Institut national de santé publique du Québec (2017). *Politique de mobilité durable : perspective de santé publique – Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique en vue de l'adoption d'une politique de mobilité durable*. Gouvernement du Québec : 27 p. [en ligne] <http://bit.ly/2WLP1Lt> (consulté le 26 avril 2019).
- 159 Regroupement des femmes de la Côte-Nord (2019). *Égalité entre femmes : accessibilité aux soins de santé et services sociaux pour les nord-côtières*. Rapport d'enquête : 37 p.
- 160 Office des personnes handicapées du Québec (2005). *Guide d'accessibilité et d'adaptation des services gouvernementaux. Les services de l'État, c'est aussi pour les personnes handicapées*. 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2Hk2CWg> (consulté le 30 avril 2019).
- 161 Table de concertation de Laval en condition féminine (2018). *État des lieux sur les conditions de vie des lavalloises : des enjeux sous enquête*. 11 p.
- 162 Institut de la statistique du Québec (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*. Méthodologie et description de la population visée. Volume 1 : 71 p. [en ligne] <http://bit.ly/2VmvfWB> (consulté le 25 avril 2019).

- 163 DESLAURIERS, Mélanie (2017). *Op. cit.*
- 164 Institut national de santé publique du Québec (2017). *Op. cit.*
- 165 ROUX, Martine (2018). *Harcèlement dans les transports en commun : un fléau banalisé*. La Gazette des femmes [en ligne] <http://bit.ly/2YAYTtx> (Consulté le 25 avril 2019).
- 166 ConcertAction Femmes Estrie (2019). *Op. cit.*
- 167 Conseil des Montréalaises (2007). *Op. cit.*
- 168 LAMBRICK, M., et L. RAINERO (2013). *Villes sûres*. Fonds de développement des Nations unies pour les femmes. [en ligne] <http://bit.ly/2JsJNSo> (consulté le 11 avril 2019).
- 169 Conseil des Montréalaises (2007). *Op. cit.*
- 170 Action des femmes handicapées de Montréal (2016). *Pour que les femmes en situation de handicap accèdent à l'égalité avec les hommes*. Mémoire remis dans le cadre de la consultation. Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes : 71 p. [En ligne] <http://bit.ly/2HoMWQE> (consulté le 25 avril 2019).
- 171 Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (2019). *État des lieux : Femmes et Gouvernance* : 10 p.
- 172 Conseil du statut de la femme (2015). *Les femmes en politique : en route vers la parité*. Gouvernement du Québec : 129 p. (7 p.) [en ligne] <http://bit.ly/2wBVogx> (consulté le 1 juin 2019).
- 173 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Ensemble pour l'égalité. Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Gouvernement du Québec : 131 p. (p. 97). [en ligne] <http://bit.ly/2VZpUEZ> (consulté le 20 mai 2019).
- 174 OCDE (2012). *Inégalités hommes-femmes. Il est temps d'agir*. 132 p.
- 175 Conseil du statut de la femme (2019). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs – Ensemble du Québec*. Gouvernement du Québec. [en ligne] <http://bit.ly/2MBeAPU> (consulté le 1 juin 2019)
- 176 Fédération québécoise des municipalités (2017). *Des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élu·es au sein de la Fédération québécoise des municipalités*. 46 p. [en ligne] <http://bit.ly/2leZzOC> (consulté le 30 mai 2019).
- 177 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2017). *Égalité femmes-hommes. Nos municipalités au cœur de la solution – Rapport de synthèse* : 46 p.
- 178 Conseil du statut de la femme (2015). *Op. cit.*
- 179 Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean (2018). *Pour une gouvernance équitable : des changements structurels sont nécessaires – Rapport d'analyse comparative entre les sexes plus*. 69 p. [en ligne] <http://bit.ly/2XrJAD6> (consulté le 1 juin 2019).

- 180 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *Op. cit.*
- 181 Secrétariat à la condition féminine (2017). *Femmes et pouvoir – Élections municipales 2005 à 2017*. Gouvernement du Québec.
- 182 Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2019). Accès aux services et sous-financement du réseau, dans « État des lieux » : 20 p. (p. 7).
- 183 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Femmes et politique*, dans « Ensemble pour une réelle égalité », fiche numéro 4 : 6 p.
- 184 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2020). *État des lieux régional : analyses thématiques de l'état de l'égalité en Montérégie* : 24 p. (p.10)
- 185 Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (2019). *Op. cit.*
- 186 Conseil des Montréalaises (2017). *La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.e.s de Montréal*. Ville de Montréal : 50 p. [en ligne] <http://bit.ly/2QLZ8Pr> (consulté le 30 mai 2019).
- 187 Théberge-Guyon, Marianne, Caterine Bourassa-Dansereau, Laurence Morin et Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (2018). *Les représentations médiatiques des femmes aux élections municipales*. Montréal/Longueuil : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/ Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie.
- 188 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *État des lieux. Les grands enjeux pour les femmes au Bas-Saint-Laurent*. 9 p. (6 p.).
- 189 Fédération québécoise des municipalités (2017). *Des défis qui demeurent importants pour les femmes. Les préoccupations des élues et élus au sein de la Fédération québécoise des municipalités*. 46 p. [en ligne] <http://bit.ly/2leZzOC> (consulté le 30 mai 2019).
- 190 Conseil du statut de la femme (2017). *La place des femmes en politique au Québec. Proposition de réponse du Conseil du statut de la femme à la consultation de la Commission des relations avec les citoyens sur la place des femmes en politique*. Gouvernement du Québec : 23 p. (p.17). [en ligne] <http://bit.ly/315A4YD> (consulté le 1 juin 2019).
- 191 Ville de Montréal (2017). *Portrait des 103 élues et élus de la Ville de Montréal*. Communiqué [en ligne] <http://bit.ly/2Z84B6h> (consulté le 1 juin 2019).
- 192 Récif 02 – Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean (2018). *Op. cit.*
- 193 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (2018). *Op. cit.*

Consultante de recherche : Cynthia Lewis. Référence : Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec (juillet 2020). L'égalité au cœur des régions. Regards sur les enjeux régionaux en condition féminine au Québec. Québec, Longueuil : 93 pages.

Québec 

Cette initiative est soutenue par le gouvernement du Québec.

Graphisme : Roxanne Borloz

Illustrations : Mirion Malle



158 rue Charron,

Longueuil, Québec, J4R 2K7

438-874-1072

info@reseautablesfemmes.qca

ISBN: 978-2-981-064-1-0 (imprimé)

ISBN: 978-2-981-064-0-3 (PDF)

